

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Thierry Dérobert, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, M. Yannick Hanifi, M. Smult Kouame

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
M. Arnaud Weiss, Secrétaire général adjoint
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 322-23.05 Acquisition d'un nettoyeur à eau chaude avec **p. 1348**
Entrée en matière réaspiration des eaux – Crédit d'investissement
Fr. 298'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 9) Commission sociale et petite enfance, séance du 3 avril 2023, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
- a) Conseil des habitants **p. 1369**
 - b) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventure Lancy-Voiret, en remplacement de M. Smult KOUAME (V) **p. 1371**
- 10) Commission des sports, séance du 5 avril 2023, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
- a) Centre sportif des Evaux **p. 1371**
 - b) Lancy Tuttistreet **p. 1373**
 - c) Divers
- 11) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 2 mai 2023, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Carte des temps de déplacement équipements lancéens **p. 1374**
- 12) Commission des sports, séance du 3 mai 2023, rapporteure Mme Anne BONVIN BONFANTI
- a) Présentation de la FSG Lancy **p. 1375**
 - b) Divers
- 13) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 mai 2023, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Présentation des considérations de surfaces d'activité dans les PLQ **p. 1376**
 - b) Tour Caroll – Analyse urbaine pour l'implantation d'une crèche **p. 1377**
 - c) PLQ Daniel-Ihly – Constitution de servitudes **p. 1378**
 - d) PLQ Semailles – 2^e étape foncière – Cession au domaine public et constitution de servitudes **p. 1379**
 - e) Divers
 - f) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1^{er} juin 2023
- 14) Commission des travaux, séance du 8 mai 2023, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1^{er} juin 2023
- 15) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 9 mai 2023, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Point de situation sur l'économie circulaire et les commerces de proximité **p. 1380**
 - b) Divers
- 16) Commission des finances, séance du 10 mai 2023, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Présentation de la réévaluation du patrimoine financier de la commune **p. 1383**
 - b) Divers
 - c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1^{er} juin 2023

POINTS FINAUX

- 17) Propositions individuelles et questions **p. 1385**
- 18) Election du Bureau du Conseil municipal **p. 1389**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

- 19) Message du Président sortant p. 1390
- 20) Prestation de serment de Monsieur Pascal CONTI (V), en remplacement de Madame Emilie FERNANDEZ, démissionnaire p. 1394

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif Annexe

* * * * *

M. Couto : bonsoir à tous. J'ouvre la séance du 25 mai 2023.

Je vous remercie d'insérer vos cartes de vote dans le lecteur devant vous et de mettre vos portables en silencieux.

Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général et son adjoint, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse et Mesdames et Messieurs du public. Et si vous me permettez, ma mère et une partie de ma famille dont certains sont venus de loin.

J'excuse l'absence de Mme Equey, M. Dérobert, M. Di Salvo, M. Kouamé, M. Hanifi.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2023

Le procès-verbal est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. Couto : nous avons reçu copie d'une lettre qui avait déjà été envoyée au Conseil administratif de la part de M. François Lance concernant le chemin des Vignes et le danger que représentent certains cyclistes descendant ce chemin.

Nous avons aussi reçu copie d'une lettre envoyée par les bordiers de la rampe de Pont-Rouge et du chemin des Vignes concernant la problématique des rampes de Pont-Rouge et Quidort.

Nous avons reçu la démission de Mme Emilie Fernandez et de M. Matthieu Jotterand de ce Conseil. Je passe la parole à M. Haas pour la lecture des lettres de démission.

M. Haas :

Lettre du 1^{er} mai 2023 de Mme Emilie Fernandez adressée à M. Armando Couto

« Concerne : Démission du Conseil municipal

*Monsieur le Président,
Cher Armando,*

Ayant eu l'honneur d'être élue pour siéger au Grand Conseil et afin de respecter les règles de mon parti, c'est avec émotion que je vous remets ma démission du Conseil Municipal. Si cela vous convient, je souhaiterais que celle-ci soit effective à l'issue de la prochaine séance du CM le 25 mai 2023. Cela permettra à la personne qui me remplacera de prêter serment le soir-même à la fin de la séance.

Elue à Lancy en 2020 dans le contexte particulier du COVID, j'ai eu un plaisir infini à siéger dans ce Conseil et je remercie toutes les personnes que j'y ai rencontré pour nos échanges constructifs et engagés. Je me rappellerai en particulier du travail consciencieux qui nous a permis d'arriver à un consensus sur la révision du statut et de la rémunération du personnel.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne suite et je me réjouis de vous revoir dans les nombreux événements que propose notre magnifique commune.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous adresse Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Emilie Fernandez »

Lettre du 24 avril 2023 de M. Matthieu Jotterand adressée à M. Armando Couto

« Concerne : Démission du Conseil municipal

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Suite aux récentes élections cantonales et à ma prestation de serment au Grand Conseil prévue le 28 avril 2023, je suis au regret de vous communiquer ma démission du Conseil municipal de Lancy à l'issue de la séance du 25 mai, de manière à ce que je puisse encore participer à la séance plénière prévue à cette date et que la personne qui me succèdera puisse prêter serment à la fin de la celle-ci.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Mon passage au Conseil municipal aura été relativement bref mais très enrichissant, aussi bien par la plongée au cœur de la « machine » politique mais également grâce à la rencontre de nombreuses personnes dans notre hémicycle et au gré des séances et évènements communaux.

Je vous remercie toutes et tous et je vous souhaite de poursuivre les débats dans un climat où, s'il y a des désaccords sur le fond, il y a toujours du respect dans la forme. C'est précieux !

En me réjouissant de vous recroiser dans notre belle commune, je vous adresse, Monsieur le Président du Conseil, mes meilleures salutations.

Matthieu Jotterand »

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, uniquement une petite communication en ce qui me concerne. A la demande de votre future présidente et pour satisfaire aussi aux demandes de certaines et certains d'entre vous, nous avons mis à jour, je remercie Mme Crisafulli à cet effet, la liste des manifestations prévues pour l'année scolaire 2023-2024 prochaine de manière que vous puissiez déjà agender un maximum d'évènements ; nous tiendrons à jour cet agenda au fur et à mesure de l'année. Bien sûr que vous recevrez en temps utile les invitations idoines comme par le passé, mais cela vous permet déjà de réserver certains des moments.

Vous dire aussi que le Conseil administratif fera tout ce qu'il peut, même si ce n'est pas toujours possible, pour éviter de placer des évènements et ou des inaugurations pendant l'une ou l'autre de vos commissions, mais il faut dire que d'une part il y a beaucoup d'évènements et d'autres part il y a beaucoup de séances de commission, donc ce n'est pas toujours possible de le faire. Mais nous avons veillé à cela pour les déjà nombreuses inaugurations qui sont prévues à partir de la rentrée prochaine. Donc, à vos agendas !

Mme Gachet : j'ai été sollicitée lors du dernier Conseil municipal par Mme Monod concernant la sécurité sur un passage-piétons qui se trouve au 118, route du Grand-Lancy. Nous avons eu l'occasion, avec la Police municipale, de faire des comptages : effectivement il y a entre 5 et 20 enfants le matin, le soir il y en a beaucoup moins. Le problème, c'est que ce passage-piétons se trouve à plus de 1 km de l'école dans laquelle se rendent les enfants, et il est impossible de faire une demande pour installer une patrouilleuse scolaire à chaque passage-piétons qui se situe dans une superficie aussi grande.

La Police municipale a pris contact avec la personne qui vous avait interpellée, ils ont pu discuter des alternatives proposées, il y en a deux, c'est de mettre en place un pédibus et la deuxième démarche qui va être entreprise, parce que c'est une route cantonale, c'est de demander au Canton d'installer un détecteur de feux sur lequel les enfants pourraient faire appel dès lors qu'ils veulent traverser la route. C'est une décision cantonale, donc la demande va être faite, de manière à sécuriser ce passage-piétons. Il a aussi été discuté avec cette dame de la problématique des nombreux enfants qui ne passent pas sur le passage-piétons, mais qui utilisent des chemins un peu plus proches de l'école, donc une sensibilisation a été faite et l'idée est d'encourager, en tout cas le temps que le Canton puisse se positionner sur notre demande d'installer un feu, et de mettre en place pour la rentrée prochaine un pédibus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Acquisition d'un nettoyeur à eau chaude avec réaspiration des eaux – Crédit d'investissement (Fr. 298'000.--) (322-23.05)
=====

M. Bonfanti : ce crédit d'investissement a pour objectif d'acquérir un nettoyeur à eau chaude avec réaspiration des eaux. Les modes d'entretien des voiries lancéennes et de nos infrastructures évoluent en même temps que notre commune se densifie.

Les typologies et la quantité des déchets nous contraignent à des nettoyages à l'eau afin de limiter les nuisances sonores notamment, pour ne pas gêner les usagères et usagers des voiries et pour permettre une meilleure sécurisation des collaboratrices et collaborateurs du service de l'environnement.

L'équipement qui vous est proposé et dont la somme dépasse le budget prévu répond à ces différents enjeux. Le Conseil administratif vous demande de faire un bon accueil à cette entrée en matière en la renvoyant en commissions de l'environnement et du développement durable et des finances.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : le Bureau vous propose d'envoyer cet objet à la Commission de l'environnement et du développement durable, et à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Paysage et fonction urbaine – Réaménagement du parc de la Mairie – Crédit d'étude (Fr. 230'000.--) (323-23.05)
=====

M. Bonfanti : Mesdames, Messieurs, comme vous le savez certainement, le parc de la Mairie a subi de multiples bouleversements au cours de son histoire. La plupart des bâtiments implantés dans le secteur du parc ont été rénovés ou sont en cours de rénovation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Il est enfin venu le temps de réaménager et de restaurer ce parc afin que celui-ci puisse mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population. Il s'agit aussi de mieux répondre aux enjeux d'accessibilité universelle, d'accueil, et de biodiversité.

Ce lieu est devenu depuis peu un maillon indispensable reliant le village du Grand-Lancy au quartier de Pont-Rouge, à la gare du Léman Express et à la future école primaire.

Le Conseil administratif sollicite auprès des membres du Conseil municipal un crédit d'étude afin d'initier un mode de travail transversal entre les services et une démarche incluant de multiples acteurs permettant une meilleure appropriation de ce lieu par la suite.

Le Conseil administratif vous propose de renvoyer ce crédit d'étude à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : le Bureau vous propose un renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Bonvin : je propose de l'envoyer aussi à la Commission des finances.

M. Bonfanti : on peut renvoyer à toutes les commissions qu'on veut, mais de manière générale on renvoie à la Commission des finances quand il y a un débat sur un budget, ce qui n'est pas le cas à présent.

M. Couto : effectivement. Vous maintenez votre proposition, M. Bonvin ?

M. Bonvin : je la retire.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je soumetts au vote la proposition de renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ 29'501 et approuvant la constitution de diverses servitudes sur les parcelles n°4867 et n°4869 de la Commune de Lancy (324-23.05)

=====

M. Bonfanti : je ne vais pas prendre la parole tout de suite ; vu qu'il y a une proposition de vote sur le siège, je la prendrai après le vote pour l'entrée en matière.

M. Couto : comme l'a dit M. Bonfanti, le Bureau propose un vote sur le siège, mais d'abord on va voter l'entrée en matière si personne ne souhaite s'exprimer.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Bonfanti : cette délibération a pour objectif de concrétiser un acte authentique pour le PLQ 29'501 au chemin Daniel-Ilhy, chemin du Crédo, avenue du Petit-Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

L'objet de cette délibération est la création de deux servitudes de canalisations grevant, entre autres, deux parcelles propriétés privées de la Ville de Lancy.

C'est la création d'un immeuble (A) qui nécessite la conclusion de ces deux servitudes de canalisations (eaux pluviales) en faveur de la parcelle 70, propriété du Forum des ventes et de Promotions immobilières SA en charge des parcelles 50 (propriété de la FPLC), et les parcelles 4867 et 4869 appartenant à la Ville de Lancy et eaux usées en faveur des mêmes propriétaires.

L'ensemble des frais d'entretien, de maintien, de réparation et de remplacement de ces deux canalisations seront à charge des fonds bénéficiaires (parcelles n°50 et n°70), au prorata des droits à bâtir construits dans l'immeuble projeté.

Le Conseil municipal doit approuver l'inscription de ces deux servitudes afin d'autoriser le Conseil administratif à conclure l'acte authentique.

Le Conseil administratif propose aux membres du Conseil municipal de voter sur le siège cette entrée en matière présentée à la dernière séance de la commission de l'aménagement du territoire.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, je sou mets au vote la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté. J'attire votre attention sur le fait qu'il faut une majorité qualifiée et que je participerai au vote.

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu le projet d'acte authentique dressé le 1^{er} février 2023 par Me Vincent Bernasconi, notaire, objet de la présente délibération, au terme duquel les parcelles n°4867 et n°4869 appartenant à la Ville de Lancy doivent être grevées de servitudes de canalisations eaux pluviales et eaux usées en faveur de la parcelle n°50 de la commune de Lancy, propriété de la Fondation pour la Promotion du Logement bon marché et de l'habitat Coopératif (FPLC) et en faveur de la parcelle n°70 de la commune de Lancy, propriété du Forum des ventes et de promotions immobilières SA ;

Vu que, à teneur du projet d'acte authentique précité, l'ensemble des frais d'entretien, de maintien, de réparation et de remplacement de ces canalisations eaux usées et eaux pluviales seront à la charge exclusive des parcelles n°50 et n°70 de la commune de Lancy ;

Vu que ces opérations foncières s'écartent du plan localisé de quartier n°29501 "Chemin Daniel-Illy, chemin du Crédo, avenue du Petit-Lancy" adopté le 21 septembre 2009 par le Conseil d'Etat ;

Vu par ailleurs que la constitution de servitudes à charge de la commune de Lancy au profit de tiers qui ne sont ni l'Etat, ni une autre commune, ni un établissement public n'est pas couverte par la délibération du 25 juin 2020 susvisée ;

Que dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve l'opération foncière précitée ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Vu l'exposé des motifs ;

Vu l'article 30 al. 1 let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver les opérations foncières suivantes résultant de l'acte authentique portant sur la constitution et la modification de diverses servitudes sur les parcelles n°4867 et n°4869 de la commune de Lancy appartenant à la Ville de Lancy :*
 - *Constitution, sur les parcelles n°4867 et n°4869 de la commune de Lancy, d'une servitude de canalisations eaux pluviales au profit des parcelles n°50 et n°70 de la commune de Lancy, dont les frais d'entretien, de maintien, de réparation et de remplacement seront à la charge exclusive des parcelles n°50 et 70 de la commune de Lancy ;*
 - *Constitution, sur la parcelle n°4869 de la commune de Lancy, d'une servitude de canalisations eaux usées au profit des parcelles n°50 et n°70 de la commune de Lancy, dont les frais d'entretien, de maintien, de réparation et de remplacement seront à la charge exclusive des parcelles n°50 et n°70 de la commune de Lancy ;*
2. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique portant sur la constitution et la modification de diverses servitudes sur les parcelles n°4867 et n°4869 de la commune de Lancy appartenant à la Ville de Lancy.*

L'arrêté 324-23.05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Financement d'un AMO et d'un concours en deux phases pour le PLQ de la boucle des Palettes – Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) (325-23.05)

=====

M. Bonfanti: Mesdames, Messieurs, cette entrée en matière a pour objet un crédit d'investissement destiné à mettre en œuvre un concours d'urbanisme et d'architecture pour le PLQ No 30'047 dit de la Boucle des Palettes.

Comme vous le savez, le PLQ de la Boucle des Palettes est l'un des derniers PLQ à n'avoir pas encore abouti dans ce secteur. Plusieurs projets ont été dessinés mais n'ont pas convaincu, ainsi de nouvelles réflexions ont été lancées dans un contexte différent.

Face aux oppositions et forte des concertations réalisées avec la population pendant la pandémie, la Ville de Lancy a accepté de tendre vers une nouvelle procédure.

D'un commun accord avec les autres maîtres d'ouvrage du site, il a été décidé de lancer un concours d'urbanisme et d'architecture pour ce PLQ. Pour son organisation, nous avons besoin d'un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (un AMO), qui aura pour rôle d'accompagner les développeurs dans la bonne réalisation du concours.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Le projet lauréat sera formalisé sous la forme d'un PLQ, ce qui permettra d'exposer le projet à la société civile et à l'ensemble du Conseil municipal.

L'ensemble des coûts des deux mandats, à savoir l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le concours, est partagé entre tous les maîtres d'ouvrage au prorata de leurs droits à bâtir dans le site de la Boucle des Palettes. L'Office de l'urbanisme s'est également engagé à financer une part du mandat.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette entrée en matière et de la renvoyer en Commission de l'aménagement du territoire.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, je sou mets au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

- e) **Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre de la 2^e étape du PLQ 29'758 et approuvant des cessions au domaine public communal ainsi que l'annulation et la constitution de servitude de passage à pied (326-23.05)**
- =====

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, je sou mets au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Bonfanti : la construction d'un immeuble situé le long du chemin des Semailles dans le PLQ 29758 nécessite la conclusion d'un acte authentique soumis aux membres du Conseil municipal dont les objets sont :

1. Les cessions de la chambre verte ainsi que du hors ligne le long du chemin des Rambossons au domaine public communal.
2. La constitution d'une servitude de passage public à pied en faveur de la Commune.
3. La modification de l'assiette et des conditions de la servitude de passage public à pied, constituée au profit de la Commune le 13 octobre 2020 et inscrite au registre foncier le 15 octobre 2020.

L'acte prévoit : la cession des parcelles 998D et 998E au domaine public communal (dp3834 et dp3835). Ces cessions seront effectuées libres de toute construction en sous-sol et en surface à la seule exception des aménagements extérieurs réalisés conformément aux plans autorisés.

D'autre part, l'acte prévoit la constitution d'une servitude de passage public à pied, en faveur de la Commune de Lancy sur la parcelle n°5533 dont les frais d'aménagement seront à charge du fonds grevé et ceux d'entretien courant (y compris déneigement) et de réparation à la charge de la Commune de Lancy.

Par ailleurs, l'acte prévoit l'annulation de la servitude de passage public à pied constituée au profit de la Commune de Lancy et de constituer en lieu et place une nouvelle servitude de passage public à pied au profit de la Commune de Lancy, décomposée ainsi :

- parcelle n°5343 : une servitude de passage public à pied dont les frais d'aménagement seront à la charge du fonds grevé et dont les frais d'entretien courant de réparation à charge de la Commune de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

- parcelles n°5343 et n°5376 : une servitude de passage public à pied dont les frais d'aménagement, de réparation et d'entretien courant seront à la charge des fonds grevés, les autres frais (notamment le déneigement ou la modification du revêtement) étant quant à eux à la charge de la Commune de Lancy.

Il convient ainsi que le Conseil municipal approuve formellement ces opérations foncières et autorise le Conseil administratif à conclure l'acte authentique.

Tout comme pour l'objet en lettre c) le Conseil administratif vous propose de voter sur le siège cette entrée en matière présentée à la dernière séance de la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, je soumetts au vote l'arrêté, étant précisé qu'il s'agit également d'une majorité qualifiée et que je participerai au vote.

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu le projet d'acte authentique dressé le 17 avril 2023 par Me Claude Terrier, notaire, objet de la présente délibération, au terme duquel les parcelles n°998D et n°998E de la commune de Lancy, propriétés de la Ville de Lancy, sont intégrées au domaine public de cette dernière (resp. dp3834 et dp3835) ;

Vu que, toujours à teneur de cet acte authentique, une servitude de passage public à pied doit être constituée en faveur de la commune de Lancy à charge de la parcelle n°5533, copropriété dépendante des parcelles n°5338, n°5339, n°5340, n°5341, n°5531 et n°5532, dont les frais d'aménagement seront à la charge du fonds grevé et les frais d'entretien courant, y compris déneigement, et de réparation (jusqu'à la couche d'étanchéité, donc hors dalle) seront à la charge de la commune de Lancy ;

Vu que l'acte authentique précité prévoit également l'annulation d'une précédente servitude de passage public à pied constituée, en vertu d'un acte notarié du 13 octobre 2020 dressé par Me Claude Terrier, en faveur de la Ville de Lancy et la constitution, en lieu et place, d'une nouvelle servitude ayant le même objet en faveur de la Ville de Lancy et grevant les parcelles n°5343 et n°5376 de la commune de Lancy ;

Que, selon l'acte authentique à conclure et le plan de servitudes figurant dans l'exposé des motifs joint à la présente délibération, il est prévu que cette servitude ait deux aires distinctes, une teintée en rouge et une teintée en vert ;

Que pour ce qui est de l'aire teintée en vert, il est prévu que les frais d'aménagement de la servitude soient à la charge des deux fonds servants, ceux d'entretien courant et de réparation (jusqu'à la couche d'étanchéité) à celle de la Ville de Lancy et que, en ce qui concerne l'aire teintée en rouge, les frais d'aménagement, d'entretien courant et de réparation soient à la charge des fonds servants, les autres frais (notamment le déneigement ou la modification du revêtement) à celle de la Ville de Lancy ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Vu que ces opérations foncières ne ressortent pas du plan localisé de quartier n°29758 "Chemin des Rambossons" adopté le 21 septembre 2009 par le Conseil d'Etat ;

Que dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve les opérations foncières précitées ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu l'article 30 alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver les opérations foncières suivantes résultant de l'acte authentique portant sur la cession de diverses parcelles au domaine public communal, la constitution d'une servitude de passage public à pied et respectivement l'annulation et la constitution d'une seconde servitude de passage public à pied :*
 - *Cession au domaine public communal des parcelles n°998D et n°998E appartenant à la Ville de Lancy ;*
 - *Constitution, sur la parcelle n°5533 de la commune de Lancy, en faveur de la Ville de Lancy, d'une servitude de passage public à pied dont les frais d'aménagement seront à la charge du fonds servant, ceux d'entretien courant (y compris déneigement) et de réparation (jusqu'à la couche d'étanchéité) à la charge de la Ville de Lancy ;*
 - *Annulation d'une précédente servitude de passage public à pied constituée en faveur de la Ville de Lancy et constitution, en remplacement, sur les parcelles n°5343 et n°5376 de la commune de Lancy, en faveur de la Ville de Lancy, d'une servitude de passage public à pied dont les frais d'aménagement seront à la charge exclusive des parcelles n°5343 et n°5376 et dont les frais d'entretien courant et de réparation seront à la charge de la Ville de Lancy s'agissant de l'aire teintée en vert et à la charge des parcelles n°5343 et n°5376 de la commune de Lancy s'agissant de l'aire teintée en rouge ;*
2. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique portant sur la cession au domaine public communal des parcelles n°998D et 998E de la commune de Lancy, l'inscription d'une servitude de passage public à pied sur la parcelle n°5533 de la commune de Lancy, ainsi que l'annulation et la constitution d'une servitude de passage public à pied sur les parcelles n°5343 et n°5376 de la commune de Lancy.*

L'arrêté 326-23.05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Motion du groupe MCG « Pour nos rivières et nants plus sains – Protégeons nos cours d'eau, leur biotope et leur faune » (M083-2023)

Pour nos rivières et nants plus sains - Protégeons nos cours d'eaux, leur biotope et leur faune

Il y a près de 30 ans, des poissons et autre microfaune pullulaient dans le Voiret qui, avec le Petit-Voiret, se jette dans l'Aire.

De plus en plus de pollutions générées par l'Homme ont petit à petit détruits cette vie et biotope.

A l'heure actuelle, il n'y a plus de poissons et le biotope et microfaune restant sont inexistantes voire médiocres : de trop nombreuses pollutions ont été constatées ces derniers temps et notamment sur notre ruisseau serpentant dans notre quartier de Lancy-Sud. De plus, la vie macro invertébrée est quasi nulle.

En effet, et rien qu'en avril-mai 2021, le SIS a été appelé plus de 4 fois pour des écoulements huileux, mousseux et nauséabonds sous le pont de la route des Semailles. En 2022, il y a également eu des pollutions (eaux huileuses entre autres) même si en été, le débit était quasiment nul.

Notre Commune, responsable de son réseau d'assainissement et d'égouts, aurait entrepris des actions à la suite de ces trop nombreuses pollutions et il serait pertinent d'en connaître les aboutissants.

Alors que lors de la séance des Travaux de mai 2013 (arrêté voté à l'unanimité pour un montant de CHF 1'540'000.-), les collecteurs des eaux usées auraient dû être réhabilités et, à l'heure actuelle il semblerait que nous n'ayons pas eu de retour d'informations. Nous désirons donc fortement que des contrôles soient effectués sur tout le réseau alors qu'aujourd'hui il reste des mauvais branchements.

De plus, la qualité de l'eau de notre rivière est bien faible et même si des analyses ont été effectuées en 2006 (ibuprofène et d'autres médicaments ont été trouvés), la vie de ce nant est pratiquement mort : rappelons alors qu'il y a près de 30 ans, des poissons y nageaient !

Il faut également préciser que l'étude de la qualité des rivières genevoises sur l'Aire et ses affluents ("Etat 2016 et évolution depuis 1998" publié par l'OCEau), indique un indice pharmaceutique considéré comme mauvais, et pour exemple des concentrations de paracétamol de 1 mg/L (avec des traces d'Ibuprofène), soit la dose la plus élevée pour l'ensemble du bassin versant de l'Aire pour le Petit-Voiret (un affluent 100% Suisse), ainsi que beaucoup trop de micro polluants, ont été mesurés. Ce qui prouve qu'il y a de mauvais branchements des eaux usées.

Enfin, précisons également que, même si le 26 novembre 2020 le Conseil Municipal de Lancy a déposé une résolution votée à l'unanimité qui demande, entre autres, que la qualité de l'eau soit garantie et même si cette résolution ne concerne pas directement le Voiret, celui-ci se jetant dans l'Aire; il faut également le protéger.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Enfin et il faut également préciser que l'OCEau a mis en place un site qui décrit la nature de la pollution et les mesures.

En conclusion, de trop nombreuses pollutions générées non seulement par des "déchettes" sauvages (bidons de peintures et, entre autres d'huiles) ainsi que par la "vétusté" des canalisations d'eaux grises, égouts (et STEPs) usées souillent nos cours d'eaux et particulièrement le Voiret et celles-ci ont déjà tués trop de poissons et biotopes dans l'Aire, ce qui fait que le Voiret et le Petit- Voiret ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes.

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. Faire procéder aux analyses au moins tous les 2 mois de la qualité de l'eau du Voiret, du Petit-Voiret et de l'Aire avec un rapport public au CA, au CM et au SEDD avec l'aide de l'OCEau et du SLRP*
- 2. Faire un nettoyage et assainissement des macro-déchets de ces cours d'eaux ainsi que de leurs berges*
- 3. Renaturer ceux-ci avec le soutien technique et financier de l'OCEau et du SLRP*
- 4. Faire faire un contrôle et vérifications sur TOUTES les canalisations et collecteurs environnants*
- 5. Faire effectuer les réparations et changements nécessaires afin que les pollutions (eaux grises et usées dont les égouts) ne se reproduisent plus*
- 6. Protéger donc ces cours d'eau, qui sont nos trésors.*

Il est donc impératif de protéger nos cours d'eau, leur biotope ainsi que leur faune et ce, notamment afin d'accroître et d'affiner la qualité de l'eau.

Mme Beun : je voulais vous faire une petite introduction par rapport à cette motion dont vous avez déjà eu connaissance lors du Conseil municipal précédent.

Le groupe MCG dépose cette motion sachant que des actions et projets sont en cours. Par cette motion, nous désirons renforcer ces actions et être sûrs que celle-ci soit suivie, pérenne et finalisée.

Nous demandons donc un retour sur leur finalisation et vous en remercions d'avance. Nous vous remercions également de faire un bon accueil à cette motion dont la problématique est importante aux yeux des Lancéens et Lancéennes.

M. Couto : vous proposez que l'on vote la motion ?

Mme Beun : s'il vous plaît.

Mme Vandeputte : le groupe PDC-VL constate que cette motion, qui était une résolution, a donc changé de nom, bien que les invites restent à redéfinir et à clarifier. Vu que le sujet nous semble important et vu que nous sommes convaincus que des mesures sont nécessaires, aussi bien au niveau communal que cantonal, nous proposons un renvoi en Commission du développement durable pour retravailler le document.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts est effectivement intéressé par le sujet de cette motion et peut-être vous rappeler aussi qu'on avait déjà voté une résolution cette fois-ci sur la qualité et la quantité de l'eau de l'Aire, il y a deux ans maintenant. Donc ces questions-là, on les trouve très importantes, la question non seulement de la qualité mais de la quantité de l'eau, surtout en milieu urbain en l'occurrence pour une rivière telle que le Voiret.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

C'est vrai que cette motion a mis un peu de temps à venir dans le débat. Cela dit, il y a déjà eu quelques précisions qui ont été données en Commission environnement et développement durable début mai. Cela dit, la position du groupe des Vertes et des Verts est de renvoyer cette motion en commission, même si cela a déjà été débattu ; le sujet nous semble suffisamment important pour qu'il soit retravaillé en commission.

M. Clémence : on est, sur le principe, favorable à cette motion. On avait un amendement à proposer mais les propositions de renvoi en commission nous permettraient de le faire directement en commission, donc on soutiendra ce renvoi.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je sou mets le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable au vote.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION

8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

a) **Mise en conformité de l'espace de manifestations du parc Navazza-Oltramare – Crédit d'investissement (Fr. 591'670.--) (321-23.05) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 2 mai 2023 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme Beun présente le sujet : la Présidente rappelle que ce point a été abordé lors du dernier Conseil municipal puis scindé en deux parties. L'arrêté 318-23.04 a été en partie voté sur le siège, tandis que la seconde est présentée ce soir sous le numéro 321-23.04.

Rappelons que le parc conçu pour accueillir la majorité de nos manifestations, ne répond plus à l'ensemble des contraintes liées à celles-ci notamment par l'augmentation de la population lancéenne ainsi que par les conditions et normes de sécurité, qui ont évolué. Cet aménagement a plus de 20 ans.

En effet, depuis plus de 3 ans, le service de l'environnement travaille avec les parties prenantes afin de récolter le maximum d'informations sur les besoins d'amélioration des aménagements extérieurs du site.

Concernant les aspects sécuritaires :

- le cheminement principal reliant le chemin de la Colline au chemin de Pré-Monnard est impraticable pour les véhicules d'interventions et de secours
- et il n'y a pas de lieu de repli en cas de « catastrophe ou d'urgence » permettant de réunir les visiteurs.

Pour l'accès des secours, le chemin transversal du parc sera dissocié de l'espace « public ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Concernant l'augmentation des visiteurs et des écoliers :

- il y a un problème de capacité d'accueil des structures de repas
- le manque d'accueil pour les forains
- et le manque de points d'eau potable.

Des zones d'accueil supplémentaires seront recrées avec des bornes électriques supplémentaires ainsi qu'avec des écoulements d'eaux usées et des points d'eau potables seront rajoutés.

Concernant les enjeux environnementaux :

- le terrain fortement drainé demande trop de consommation d'eau d'arrosage
- et il y a un système d'arrosage obsolète

Un bassin de rétention sera créé en bout de drainage existant et le système d'arrosage sera entièrement revu.

Actuellement :

- l'emplacement des infrastructures et lieux d'implantation des « forages » unique permettent peu d'emplacement des tentes
- l'implantation et capacité des bornes manifestations sont trop limitées et plus adaptées
- l'emplacement pour la récolte des eaux usées est limité
- il manque également des solutions d'ombrage « éphémères » pour les manifestations
- l'insertion d'installations de type brumisateurs est impossible
- il faudra améliorer des zones d'accueil pour des repas sur le haut du parc
- et il faudra mettre en place un réseau WIFI public sur le site

Les modes de montages lors de manifestations seront optimisés et simplifiés et des tables et chaises ainsi que des zones ombragées avec brumisateurs seront créées.

La 1ère étape vise toutes les mesures sécuritaires et d'augmenter les capacités énergiques. Les aménagements pérennes s'effectueront après l'année de test.

Concernant le plan financier, la première phase représentait Fr. 608'330.-- et la deuxième phase, Fr. 591'670.—.

Ainsi, ce qui a été voté sera mis en place à la fête des écoles.

Le montant total du crédit se monte à Fr. 1'200'00.--. Le début des travaux devrait s'effectuer mi-juin 2023.

La Présidente passe au vote : à l'unanimité, la commission préavis favorablement la délibération.

Mme Mühle : le groupe des Vertes va accepter ce crédit pour l'aménagement de l'espace de manifestations au parc Navazza. Nous comprenons bien le contexte d'accroissement de la population qui a mené à ce projet.

Toutefois, nous regrettons que les rares espaces encore semi-naturels soient petit à petit transformés pour leur utilisation à court terme, trop souvent au détriment de la biodiversité et du bien-être de la population à moyen terme.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

C'est le cas de cet aménagement au parc Navazza qui va aplanir et artificialiser la partie nord actuellement en pleine terre. Cela pour accueillir des food-trucks et autres installations utilisés seulement quelques jours par année pour des manifestations comme des festivals.

Alors que nous reconnaissons la nécessité d'aménager notre territoire pour répondre aux besoins fondamentaux de la population comme par exemple celui de se loger, nous avons plus de mal à accepter le sacrifice de pleine terre pour des activités plus superflues.

A l'heure de la perte massive de biodiversité, il est temps de revoir les priorités et les habitudes de la commune, notamment en privilégiant une vision à long terme.

Nous restons donc attentives à la préservation des ressources naturelles comme la pleine terre, de plus en plus rare à Lancy, et invitons nos collègues des autres groupes à en faire autant.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je soumetts au vote cet arrêté.

Vu l'accueil de manifestations de grande envergure dans le parc Navazza-Oltramaré ;

Vu que les aménagements existants ne répondent plus aux contraintes liées à l'accueil de grandes manifestations ;

Vu que la délibération 318-23.04, dont est issue la présente délibération, a été amendée et votée sur le siège pour un montant de Fr. 608'330.-- ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 2 mai 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 591'670.—, destiné à la mise en conformité de l'espace de manifestations du parc Navazza-Oltramaré ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;*
- 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 3420.33000 ;*

L'arrêté 321-23.05 est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023**b) Trèfle d'Or – Aménagements intérieurs et équipements d'exploitation – Crédit d'investissement (Fr. 990'000.--) (319A-23.05) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 8 mai 2023 et rapport de la Commission des finances, séance du 10 mai 2023 (M. Vincent DAHER)**
=====

M. Daher : je vous prie de m'excuser d'avance pour la longueur des rapports, vu les échanges houleux qu'il y a eus pour l'ensemble des sujets.

M. Daher présente le sujet : Mme Moyard indique que le crédit d'investissement de Fr. 940'000.--, qui sera abordé par la Commission des finances ce mercredi, a pour objet les aménagements intérieurs et les équipements du plateau loués dans le bâtiment Trèfle d'Or. Il est prévu d'y déménager le service des finances et de l'informatique ainsi que celui des affaires sociales et du logement. Le bâtiment du Trèfle d'Or est très intéressant en raison du loyer négocié de manière intéressante et par le fait qu'il s'agisse d'un plateau complet.

M. Rudaz explique que le bâtiment est intéressant par sa position et sa situation en lien avec les infrastructures des transports publics. Il explique la répartition des locaux :

- Un bureau collectif est prévu pour les personnes n'ayant pas besoin d'entretien.
- La salle de travail sera adaptée pour des passages libres et des réserves en cas de nécessité.
- Une salle pour les entretiens avec les assistantes sociales qui doivent avoir lieu avec une certaine confidentialité.

Sur l'aspect financier, M. Rudaz précise que pour respecter les délais impartis, le travail est effectué avec le bureau Jaccaud et l'entreprise BRICKS ; ces entreprises sont déjà présentes sur place et connaissent bien le bâtiment. Cela permettra d'avancer les travaux dans la continuité de leur intervention. Des modifications des installations techniques, notamment de la ventilation qui est plutôt prévue pour une situation d'open-space, auront lieu en raison du cloisonnement des locaux. Le mobilier sera d'un standard moyen. La mise en œuvre nécessaire au fonctionnement des locaux est pilotée par le service de l'informatique. Dès que l'autorisation de construire sera obtenue, les préparations techniques pourront débuter.

Toutefois, le cloisonnement des locaux et l'aménagement ne pourront commencer qu'à partir de mi-juillet, l'objectif étant de commencer à la rentrée de septembre avec les collaborateurs des différents services installés sur place.

Un commissaire demande si le prix du mètre carré s'élève à Fr. 1'500.-- pour l'ensemble des aménagements et si le prix est similaire à d'autres travaux qui ont pu être réalisés.

M. Rudaz répond que la partie des travaux à proprement dite correspond à la première partie des aménagement des locaux.

Un commissaire demande si l'entreprise sélectionnée est la meilleure en comparaison avec d'autres sociétés opérant sur le canton de Genève. En effet, M. Rudaz précise qu'elle est réputée pour réaliser du gros œuvre et ce qui doit être réalisé concerne les aménagements. M. Rudaz explique que l'entreprise est en entreprise totale avec Jaccaud sur ce projet. Il s'agit du seul moyen de réaliser ce projet de façon rapide. Des services demandent déjà lorsque les travaux s'achèveront, nécessitant une décision rapide.

Un commissaire s'enquiert s'il est d'usage d'offrir un mois de gratuité de bail pendant la réalisation des travaux, ce que Mme Moyard confirme.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Mme Moyard ajoute que le bailleur a cependant voulu mettre le bâtiment en aménagement brut à disposition de la commune début juillet. De ce fait, le planning a été organisé en fonction de cette contrainte.

Une commissaire s'enquiert de savoir s'il a été réfléchi au partage de postes de travail, tel que le télétravail. Mme Moyard commente que la discussion est en cours et qu'il s'agit de l'une des tâches sur lesquelles le nouveau responsable RH doit travailler.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité de réaliser une prévision par rapport aux types d'aménagements dont la commune aurait besoin dans le futur.

Mme Moyard constate que le bâtiment administratif de la mairie, maintenant plein, représente le dernier édifice construit sur un terrain de la commune. Le Conseil administratif a commencé par visiter les locaux possédés par la commune et examine les options à sa disposition.

Le Président s'interroge sur l'intérêt de soumettre au vote de la commission, respectivement à la Commission des finances, l'option de se procurer le mobilier fabriqué en Suisse à raison d'une majoration de 18% par rapport au prix indiqué.

Une commissaire aimerait savoir si l'augmentation s'élèverait à environ Fr. 35'000.--, ce que confirme M. Rudaz. La majoration de 18% doit être appliquée au montant de Fr. 220'000.--. Mme Moyard ajoute que le montant de la majoration s'élève alors à Fr. 41'200.--HT.

Un commissaire note que l'impact réel du prix ne concerne pas la provenance du bois car la Suisse n'aurait pas la capacité de produire la quantité suffisante mais a trait à l'aspect social, ce que confirme M. Rudaz.

Une commissaire demande si le label FFC est garanti, ce que confirme M. Rudaz.

Une commissaire est plutôt favorable à payer ce supplément mais préférerait obtenir le complément d'information demandé.

Le Président note que la commission, à l'unanimité, préavise favorablement la fabrication du mobilier en Suisse. Cette thématique sera abordée en Commission des finances.

Le Président explique que si l'ensemble des commissions a amendé un texte de la même manière, celui-ci peut revenir à cette commission tel qu'amendé et la plénière se positionnera. Mme Moyard s'assurera que l'arrêté soumis au Conseil municipal du 25 mai soit le bon. Le président ajoute que l'arrêté mis à jour lors du prochain Conseil municipal doit être l'arrêté amendé. Un amendement de Fr. 41'220.-- HT doit être réalisé.

Vote

La commission des travaux adopte à l'unanimité l'arrêté octroyant un crédit d'investissement (Fr. 940'000.--) pour les aménagements intérieurs et équipements d'exploitation du Trèfle d'Or.

M. Daher présente le sujet : M. Pellodi indique que la position du bâtiment est intéressante pour la Ville de Lancy car il est situé sur la route de Saint-Julien.

La Ville de Lancy n'a pas souhaité être indépendante des acteurs du projet pour des questions de délai autrement elle aurait dû attendre la réception des travaux pour commencer les siens et elle aurait été soumise à une procédure de marché public.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Il est mentionné que la Commission des travaux était favorable à la plus-value de 18 %. Le crédit total arrondi se monte à Fr. 940'000.-- TTC. Un commissaire spécifie que la plus-value de 18 % a été acceptée par la Commission des travaux.

Le Président se demande si la plus-value de 18 % est intégrée dans le montant relatif à l'ameublement.

Le Président en déduit que le crédit se monterait à Fr. 990'000.-- au lieu de Fr. 940'000.-- TTC en prenant en compte les Fr. 41'220.--.

Mme GACHET explique que le crédit résulte de nombreux déplacements et regroupements de services.

Un commissaire adresse une remarque sur le fonctionnement de la Commission des finances et est déçu de constater que l'administration présente un budget de près d'un million de francs. Pour rappel, le Conseil municipal a voté un budget qui comprenait des engagements conséquents de personnel. L'administration aurait dû prévoir l'espace pour accueillir ces nouvelles personnes dans le budget, ce qui n'a pas été le cas.

Vote

Par 9 voix pour et 1 abstention, la commission préavise favorablement le crédit d'investissement de Fr. 990'000.-- pour les aménagements intérieurs et les équipements d'exploitation au Trèfle d'Or.

M. Antich : le groupe PDC-VL a un léger sentiment d'être mis devant le fait accompli. En effet, dans la mesure où le déménagement de ces services est la conséquence de l'engagement d'employé-e-s et de différentes rocadés, surtout que le bail avait déjà été signé en février, nous ne voyons pas comment nous pourrions refuser ce crédit d'investissement.

Mme Moyard : M. Antich, je peux comprendre ce sentiment, l'alternative aurait été de ne pas avoir ces locaux, parce que s'il avait fallu par exemple faire une proposition formelle à votre Conseil dans le cadre des délais, on n'aurait pas signé, parce qu'on est sur le marché, parce que ces surfaces étaient fortement intéressantes pour un certain nombre d'entités, que nous souhaitions un plateau complet et donc ce n'était simplement pas possible. Je comprends le sentiment que vous avez, le Conseil administratif a estimé qu'au vu de sa gestion et c'est dans ses prérogatives de gérer l'administration et les locaux à disposition de celle-ci, on ne pouvait pas décernement vous proposer d'engager du personnel sans savoir ensuite où placer ces personnes. Il n'était donc pas tellement possible de faire autrement et nous remercions d'avance votre groupe de soutenir néanmoins ce crédit.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je sou mets au vote cet arrêté.

Vu le fort développement urbain auquel la Ville de Lancy doit faire face ;

Vu la création de nouveaux services au sein de l'administration et le renforcement d'autres par l'engagement de nouveaux collaborateurs ;

Vu que les structures actuelles accueillant ces divers services atteignent leurs limites et que des solutions doivent être trouvées pour répondre à ces nouveaux besoins ;

Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy de louer des locaux dans le nouveau bâtiment Trèfle d'Or ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Vu la nécessité d'aménager cette surface pouvant répondre au fonctionnement de services de l'administration ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 8 mai 2023 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 10 mai 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 990'000.-- destiné aux aménagements intérieurs et équipements d'exploitation ;*
2. *de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50600, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14060 ;*
3. *d'amortir la dépense nette liée aux installations fixes et techniques au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, sous la rubrique 0290.33006 ;*
4. *d'amortir la dépense nette liée au mobilier au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 0290.33006.*

L'arrêté 319A-23.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) Acquisition de surfaces en PPE aménagées en crèche au rez-de-chaussée et 1^{er} étage dans le bâtiment 12 du PLQ de Surville – Rapport de la Commission des travaux, séance du 8 mai 2023 et rapport de la Commission des finances, séance du 10 mai 2023 (M. Vincent DAHER)**

=====

M. Daher présente le sujet : Mme Moyard évoque le taux d'offre à Lancy en termes de capacité à recevoir des enfants en crèche en 2021 qui s'élevait à 28%, c'est-à-dire que la Ville de Lancy disposait de 28 places de crèche pour 100 enfants. Le Conseil d'État a fixé un objectif de 44% à atteindre en 2029. En 2022, le taux d'offre à Lancy s'élevait à 27% car le nombre d'enfants vivant sur la commune a augmenté. Ainsi, la Ville de Lancy est en retard sur l'objectif fixé par le Conseil d'État et la démographie augmente. En conclusion, un seul chiffre doit être retenu. Le taux d'offre de la commune de Lancy s'élève à 27% qui doit augmenter jusqu'à un 44% en six ans.

La proposition serait de réaliser une crèche dans les surfaces du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du bâtiment 12 en remplaçant les surfaces d'activité et les locaux communs au rez-de-chaussée et les logements au 1^{er} étage initialement prévus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Il est fait mention des bâtiments 16 et 8 où l'acquisition des droits à bâtir devraient être obtenus. Une option a récemment été discutée en lien avec le bâtiment 3 pour obtenir des surfaces sur le rez-de-chaussée et le 1er étage.

Un commissaire a trois questions. Tout d'abord, il aimerait comprendre sur quelle base le montant de dédommagement demandé par le promoteur a été calculé. En effet, le projet est intéressant mais assurer un million de frais de dédommagement reviendrait à financer une partie du projet d'un promoteur. Ensuite, le commissaire aimerait savoir si les charges prévues en termes de participation à la construction, de l'aménagement de la crèche et du personnel à prendre en compte représentent des montants rencontrés à chaque nouvelle construction. En effet, les charges prévues sont cohérentes mais très importantes. Finalement, le commissaire s'interroge sur la manière dont la commune sera capable de financer le nombre suffisant de crèches permettant d'atteindre le taux d'offre demandé par le Conseil d'État en 2029. En effet, il s'agit de dépenses, certes nécessaires, mais sur lesquelles aucun revenu n'est attendu.

Mme MOYARD répond aux trois questions en mentionnant les éléments suivants :

- Le premier montant de dédommagement réclamé par le promoteur s'élevait à Fr. 1'500'000.--. Il a été rabaissé à un million à la suite de négociations. Des mandataires ont déjà travaillé sur le projet de crèche qui ne servira pas au promoteur si la commune se rétracte. Il faudra par conséquent les payer. De plus, en cas de renoncement au projet par la commune, le promoteur devra réaliser un nouveau projet et il voulait appliquer un pourcentage de cet autre projet à la commune. Par ailleurs, le promoteur est très intéressé à travailler avec la Ville de Lancy car un arbre avec des racines situé à côté du bâtiment doit être maintenu ; cela a un impact sur le gabarit de l'immeuble. Le dernier élément concerne les intérêts liés au décalage du planning. Il est vrai que travailler avec une commune nécessite plus de temps. Le Conseil administratif ne peut pas réagir aussi vite qu'il aurait fallu et le projet n'est pas encore ficelé.
- Ensuite, les charges de fonctionnement ne changent pas. L'ouverture d'une crèche à 60 places créera toujours 21 à 22 postes. Ces charges ont été mentionnées car la commission souhaite qu'on la rende attentive aux répercussions budgétaires liées au fonctionnement occasionné par les investissements votés. Finalement, il serait erroné d'affirmer qu'on investit dans la petite enfance à perte. En effet, une étude menée au niveau suisse montre qu'un franc investi dans la petite enfance rapporte trois francs à la collectivité. Mme Moyard souhaite clarifier qu'il sera impossible pour la commune d'atteindre l'objectif de 44% d'ici 2029. Les calculs effectués par le Conseil administratif prévoient un taux d'offre à 38% en 2029 en comptabilisant tous les projets prévus.
- Lancy a des comptes extraordinaires d'année en année et est une commune attractive.

Un commissaire demande si la commune dispose de garanties de la part du promoteur sur le projet développé. En effet, le promoteur a beaucoup d'exigences et à hauteur d'un montant particulièrement élevé mais si la Ville de Lancy ne développait pas un projet, ces coûts auraient été à sa charge. Il est étonnant que Lancy doivent prendre en charge les coûts du promoteur en raison du décalage du programme. De ce fait, le promoteur aurait intérêt à développer un projet qui ne conviendra pas à la Ville de Lancy pour bénéficier du million de dédommagement.

Mme Moyard indique que cela n'est pas dans l'intérêt financier du promoteur.

M. Pellodi comprend que le montant de Fr. 1'000'000.-- peut être interpellant mais les honoraires sont couverts par ce montant et la Ville de Lancy finance le travail que le promoteur entreprend à son égard et non les charges qu'il aurait dû investir sans le projet avec la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

commune. Le promoteur a un réel intérêt à ce que le projet se réalise. De surcroît, il y a peu de possibilités que le crédit de dédommagement doive être engagé.

Mme Moyard ajoute que le projet sera réalisé à livre ouvert. Le promoteur devra tenir la commune au courant de toutes les étapes entreprises et respectera ce que la commune lui demande en termes de coûts du projet.

Étant donné la spécificité du bâtiment, le promoteur ne pouvait pas simplement construire les étages dédiés à la crèche de la même manière que les autres étages. Le promoteur a abordé très tôt le Conseil administratif avec sa proposition de crèche. Initialement, il avait prévu un autre projet.

Une commissaire pose une question sur les charges à payer dans l'éventualité où le Conseil municipal refusait le projet au stade actuel. Mme Moyard répond qu'il n'y aurait actuellement pas de pénalisation.

Un commissaire pense que ces honoraires sont trop élevés. La valeur des efforts menés par l'administration publique n'est pas représentée dans ces indemnités.

Le Président estime que cette situation montre l'importance des acquisitions foncières pour la collectivité publique et qu'il est nécessaire de prévoir des surfaces d'équipements publics dans les PLQ.

M. Couto interrompt M. Daher en lui demandant d'aller plus vite.

Le Président suggère de passer au vote et annonce que la commission doit se prononcer sur cinq points.

Vote

- La commission des travaux adopte à l'unanimité le point 1.
- La commission des travaux adopte à l'unanimité l'amendement du point 2 modifiant le montant du crédit d'endommagement à Fr. 600'000.-- et refusant l'octroi d'une indemnité en compensation des honoraires nécessaires pour la révision du projet estimée à Fr. 493'763.--.
- La commission des travaux adopte à l'unanimité les points 3, 4 et 5.

M. Daher présente le sujet : à l'unanimité des voix (10), la commission préavise favorablement l'acquisition de surfaces en PPE aménagées en crèche au rez-de-chaussée et 1^{er} étage dans le bâtiment 12 du PLQ de Surville ainsi que pour Fr. 1'095'344.-- d'éventuels dédommagements si la commune venait à se rétracter.

M. Vergain : le groupe PDC-VL soutiendra cet arrêté. Nous saluons les démarches entreprises par le Conseil administratif. En effet, il semble cohérent de saisir cette opportunité pour y installer une nouvelle crèche. Cela permettra de proposer aux familles lancéennes de nouvelles places, surtout dans le contexte d'arrivée de nombreux nouveaux habitants dans le quartier de Surville.

Nous attirons néanmoins l'attention sur les coûts qui seront engendrés, pour la réalisation de la crèche, mais également pour les moyens qui seront nécessaires au fonctionnement. Dans l'arrêté, on ne parle pas des coûts collatéraux engendrés par l'ouverture de cette nouvelle crèche. Nous l'avons vu récemment dans plusieurs commissions, des ouvertures de postes sont nécessaires dans plusieurs services au moment de l'augmentation de l'offre d'accueil, et non

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

pas seulement dans celui de la Petite enfance, cela pour prendre en charge les besoins supplémentaires : personnel, entretien, sécurité, etc.

Nous rappelons aussi que nous attendons un point de situation sur l'organisation de la Petite enfance lancéenne : l'ouverture d'une nouvelle crèche supplémentaire par la Ville de Lancy aura évidemment de gros impacts sur l'organisation du service de la petite enfance et de l'administration en général, du fait notamment de l'accueil de nombreuses nouvelles familles et de nouveaux collaborateurs.

M. Vogel : j'ai juste une question de clarification, j'aimerais savoir sur quoi on vote en fait. Parce qu'il a été mentionné que c'était un arrêté, cela ne semble pas être le cas.

M. Couto : il s'agit d'un vote de principe, j'ai été moi-même dans les deux commissions qui ont traité cet objet.

M. Vogel : mais donc les montants en fait...

M. Couto : il n'y a pas de montant qui est voté, c'est juste un engagement au cas où ; si on décide de ne pas construire la crèche plus tard, on serait obligé d'indemniser le promoteur d'une certaine somme.

Mme Moyard : effectivement, M. Vogel, à la forme au niveau de votre règlement, il s'agit d'une proposition du Conseil administratif, ce n'est pas un arrêté, ce n'est pas une délibération, c'est une proposition.

Et en page 8 de l'exposé des motifs, vous avez les points dont la proposition consiste. Le seul montant sur lequel vous vous engagez éthiquement, moralement, c'est celui du dédommagement. Sinon, en acceptant cette proposition, parce qu'il n'y aura qu'un seul vote en bloc, à moins que vous n'en décidiez autrement, mais c'est ce qui est prévu, vous souscrivez au principe d'acquisition d'une surface en PPE dans ce bâtiment en vue d'y faire une crèche, bien qu'ensuite nous reviendrons avec un crédit d'acquisition dont le montant ne peut pas encore vous être indiqué précisément puisque le travail n'a pas été fait, le projet n'a pas encore été développé. Nous avons eu – et il est en annexe de la proposition – un devis, ce n'est même pas un devis général, c'est une première estimation qui doit encore beaucoup être retravaillée. Et comme cela a été discuté en Commission des travaux, notamment sur l'ampleur des aménagements extérieurs, il serait pertinent que la Ville de Lancy achète.

Vous votez également sur le principe d'un vote d'un crédit d'équipement également, de l'intérieur, du mobilier nécessaire au fonctionnement de la crèche. Vous votez sur le principe, comme le soulignait M. Vergain, que pour faire fonctionner cette crèche il y aura du personnel à mettre dedans et également sur le principe de ne pas avoir de places de stationnement à disposition des parents ou du personnel, étant donné que le PLQ et les environs ne le permettent pas.

Voilà les principaux éléments de cette proposition qui est soumise à votre vote étant donné qu'il s'agit d'un vote de principe, d'où le fait que cela ait la forme d'une proposition. Les votes formels, qui sont soumis au SAFCO et qui sont habituellement ceux que vous utilisez, viendront en temps opportun dans le cadre du développement du projet si vous donnez suite à cette proposition, ce que le Conseil administratif espère.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote.

Vote accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023**d) Approbation des comptes 2022 de la commune de Lancy (320-23.04) – Rapport de la Commission des finances, séance du 10 mai 2023 (M. Vincent DAHER)**

=====

M. Daher présente le sujet : la commission approuve à l'unanimité les comptes 2022.

Mme Beun : le groupe MCG se réjouit de l'excellent résultat positif qui nous est présenté concernant les comptes 2022.

Nous tenons à féliciter en particulier la magistrate en charge des finances, Mme Gachet qui fait le nécessaire pour maintenir en bonne santé financière les comptes de notre commune ainsi que les autres magistrats.

Nous félicitons aussi les collaborateurs du service financier de notre commune pour l'excellent travail qu'ils ont effectué afin de nous présenter les documents et divers rapports financiers avec une qualité et clarté remarquable.

Encore une fois, le résultat final des comptes de la commune de Lancy concernant l'année 2022, est spectaculaire en présentant un résultat positif de Fr. 31'000'000.--. Nous remarquons aussi qu'une partie de ce bénéfice a été ajoutée à la réserve conjoncturelle qui est actuellement d'une valeur non-négligeable, soit Fr. 59'000'000.--.

Certes, c'est la troisième année que les comptes de la Ville de Lancy ont un résultat opérationnel très excédentaire. Néanmoins, nous savons tous que le temps des vaches grasses ne peut pas durer éternellement et que, à quelques années de vaches grasses, souvent, se suivent quelques années de vaches maigres, c'est pourquoi il faudra rester vigilant et ne pas se laisser emporter en faisant des investissements à tout-va ou des engagements farfelus.

Vu l'excellent résultat des comptes des trois dernières années, il serait peut-être raisonnable de faire un geste envers les habitants contribuables de Lancy et penser à une manière de leur rétribuer un peu de ce bénéfice sous forme de chèque-cadeau ou autre démarche équivalente, par exemple offrir l'abonnement TPG à tous ceux qui sont motivés pour prendre les transports publics.

Nous sommes d'avis que, vu la santé financière de la commune, il serait raisonnable de faire un effort afin de soulager la charge fiscale des familles lancéennes qui ont du mal à tenir les fins du mois à cause de l'augmentation galopante de l'inflation et prix de l'assurance-maladie.

En conclusion, nous constatons que la situation financière de la Ville de Lancy est saine donc, nous allons accepter les comptes.

Mme Bonvin Bonfanti : les Vertes et les Verts sont bien sûr ravis du résultat particulièrement positif des comptes 2022 et remercient tous les membres de l'administration qui ont contribué à la bonne gestion des deniers publics.

Nous nous permettons toutefois quelques bémols. En effet, une partie des revenus supplémentaires est due au résultat record des sociétés de négoce de matières premières. Ils sont donc volatiles, tirent profit de la crise, notamment la guerre en Ukraine, ayant pour corollaire une forte augmentation des prix de la nourriture à laquelle de nombreuses personnes, notamment dans les pays du sud, mais pas que, n'ont pas accès en suffisance. Il aurait aussi été possible de procéder à des amortissements complémentaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Enfin, si nous avions eu des prévisions plus précises et fiables, nous aurions pu accélérer la transition énergétique ou encore améliorer la mobilité douce, soutenir des associations actives dans la distribution d'aide alimentaire et mener de nombreuses actions en faveur de la population, ce qui n'a pas pu être fait faute de moyens.

Malgré cela, nous voterons les comptes qui nous ont été présentés et réitérons nos remerciements à l'ensemble de l'administration pour son travail.

M. Antich : le groupe PDC-VL se réjouit du résultat obtenu. Nous remercions particulièrement Mme Aymon pour ce dernier rapport financier rendu avec brio avant une retraite bien méritée. Nous souhaitons une nouvelle fois la bienvenue à Mme Touzelet. Nous remercions également en particulier M. Santangelo pour la grande contribution qu'il a eu au rapport financier, le Conseil administratif, les chefs de service et les collaborateurs pour le travail réalisé durant toute l'année 2022 qui nous ont permis d'arriver à ce joli bénéfice.

M. Clémence : je me joins, et mon groupe avec moi, aux remerciements qui ont été faits au service financier et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale pour l'excellence de ces comptes, qui montrent la bonne santé financière.

Bien évidemment, des comptes aussi positifs montrent en fait une chose, c'est que les prévisions et les estimations fiscales qui sont faites au moment du budget sont systématiquement sous-estimées, ce qui fait qu'on vote des budgets soit à l'équilibre, soit même maintenant avec un certain nombre de mesures que le Conseil administratif a pris, des budgets qui peuvent être un peu déficitaires, mais il n'empêche qu'on se retrouve avec des comptes excédentaires et de manière très importante.

J'aimerais aussi réagir aux propos de Mme Beun qui propose, vu l'excellence des comptes, de faire des chèques ou des abonnements TPG. Alors on peut en discuter, mais c'est dans le cadre du budget qu'il faut le discuter, ce n'est pas au moment des comptes qui en fait concernent l'année comptable précédente. Si on fait une dépense maintenant, c'est une dépense qui va être prise sur le budget 2023. Donc, je pense que c'est vraiment important de faire la différence entre l'état comptable qui nous est proposé aujourd'hui de l'année fiscale précédente et ce qu'on peut mettre dans un budget.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je sou mets au vote l'arrêté.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, ainsi que sur l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 26 avril 2017,

Vu que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC),

Vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport financier 2022 qui a été transmis au Conseil municipal et qui comprend les comptes annuels dans leur intégralité,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Vu le rapport de la commission des finances, séance du 10 mai 2023,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- I. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité.*
- II. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de Fr. 150'972'398.16 aux charges et de Fr. 182'049'735.83 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 31'077'337.67.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 31'077'337.67 et résultat extraordinaire de Fr. 0.-.*
- III. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de Fr. 40'332'959.31 aux dépenses et Fr. 3'070'831.65 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 37'262'127.66.*
- IV. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 753'716'506.63.*
- V. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de Fr. 14'390'973.48 et dont le détail figure à l'annexe 4 des comptes annuels.*
- VI. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*
- VII. D'accepter qu'un montant de Fr. 12'000'000.-- soit attribué à la réserve conjoncturelle conformément au règlement sur la réserve conjoncturelle voté le 27 mai 2021 par le Conseil municipal.*

L'arrêté 320-23.04 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : les points suivants qui concernent les rapports de commission pour information ne vont pas être lus. Néanmoins, ils sont ajoutés au procès-verbal de cette séance. Je remercie chaque rapporteur-e de faire suivre les divers rapports au secrétariat du Conseil municipal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

9) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 3 AVRIL 2023– RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI

a) Conseil des habitants

=====

Mme Moyard situe le projet dans une réflexion autour de l'implication des habitants pour leur commune. Il s'agit d'un projet qui est soutenu par la Confédération, et mené de pair avec le Bureau d'intégration pour les étrangers (BIE). L'essentiel du budget est fédéral (commission

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

fédérale des migrations) et cantonal. Pour Lancy, cela implique surtout l'augmentation du temps de travail d'une collaboratrice. Ce projet est l'occasion de donner un moyen de parole et d'expression à des habitants qui n'ont pas de droit de vote et à ceux qui l'ont mais ne font pas usage de leurs droits.

Suit une présentation de l'Institut d'études à la citoyenneté, du SASL et du BIE.

Les buts principaux du Conseil des habitants sont :

- Faciliter l'intégration des résidents étrangers et la cohésion sociale au niveau communal. La manière d'atteindre cet objectif passe par une participation aux affaires politiques pour les résidents étrangers. Il s'agit donc de proposer un approfondissement démocratique général pour l'ensemble des citoyens.
- Développer des outils démocratiques participatifs et délibératifs de proximité. Il s'agit donc de viser un approfondissement des outils démocratiques existants dans une logique de complémentarité et non pas de remplacement, le but étant d'alimenter avec des propositions la politique communale.

Lors de l'assemblée constitutive du 31 mai prochain du Conseil des habitants, deux thématiques, parmi les propositions qui auront été faites préalablement en ligne, seront choisies. Cinquante personnes seront choisies pour participer à deux tables délibératives. Ces thèmes devront avoir un intérêt général et être de portée communale.

A savoir que certaines associations sont partenaires du projet. Il s'agit principalement de Camarada (centre d'accueil, de formation et d'insertion professionnelle) et UPA (Université des cultures de Genève).

Afin de soutenir la participation, un défraiement est prévu pour les personnes présentes durant les étapes délibératives. Une campagne publique d'information est également organisée par le biais d'un courrier tout-ménage, qui invite les résidents à faire des propositions et à s'engager dans ce projet.

Les tables délibératives auront lieu en automne 2023 en quatre journées de travail complètes les samedis, à la Grange Navazza. Il y aura une formation à la délibération, puis une découverte des thématiques. Les participants auront aussi l'occasion d'auditionner des experts. Les participants auront pour objectifs de faire des propositions, identifier des pistes d'actions et rédiger ensemble un rapport qui sera soumis aux autorités communales.

La dernière étape portera sur la restitution du rapport aux autorités communales qui y apporteront une réponse détaillée et indiqueront dans quelle mesure elles pourront entrer en matière sur les propositions ou non. Finalement, il y aura une séance d'assemblée collective durant laquelle les autorités pourront rendre leur rapport aux résidents et indiquer dans quelle mesure elles pourront s'engager sur les propositions.

Plusieurs réflexions sont menées au sein de la commission : le niveau de français des personnes impliquées ne semble pas être un frein à l'expression de ses opinions. Le bilan du projet à Vernier est concluant et montre que cette démarche a suscité un intérêt pour les affaires politiques auprès de la population. Un soutien à la garde des enfants sera proposé, néanmoins, à Vernier, cette prestation n'a pas été beaucoup sollicitée. L'idée d'un projet à plus grande échelle (découpage régional plutôt que communal) est aussi évoquée.

La pertinence de la forme de la démarche est posée : délibérations structurées, échanges formels et « intellectuels » : il peut s'agir d'un public qui n'a pas forcément l'habitude d'évoluer sur ce plan-là, avec lequel des échanges informels et adaptés à leur situation sont essentiels. Selon les organisateurs, la démarche favorise une entente collective et permet de soutenir le

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

processus d'implication des habitants. Ils seront attentifs à la formation des groupes, afin que les thématiques choisies aient du sens pour les personnes qui débattent.

La question du peu d'acteurs-clés participants est également posée. Selon les organisateurs, l'expérience faite d'associer plus d'associations n'apporte que peu de plus-value à la question de la citoyenneté, elles seront néanmoins sollicitées pour transmettre l'information concernant cette démarche.

Le danger de susciter de l'engouement, sans pouvoir effectuer de grands changements dans la réalité est aussi soulevé. Il s'agira d'être clair avec les participants, sur les différents enjeux et les rôles de chaque entité. La question de la participation des jeunes est aussi évoquée : cette démarche sera peut-être un tremplin pour les personnes qui ne sont pas familières aux affaires politiques et pourraient s'engager par la suite.

b) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventure Lancy-Voiret, en remplacement de M. Smult KOUAME (V)

=====

Suite à une rocade des commissaires du groupe des Verts, M. Smult Kouame sera désormais membre de la Commission sociale. Il peut reprendre son rôle de représentant au Terrain d'aventure Lancy-Voiret.

10) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 5 AVRIL 2023 – RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI

a) Centre sportif des Evaux

=====

La commission se réunit au centre sportif des Evaux, en présence de son directeur, M. Philippe Gay, qui, en fin de séance, propose une visite du Centre ainsi qu'une initiation au cricket, par le club lancé « XI Stars ».

M. Gay présente les principaux enjeux actuels.

Sport: le club de rugby de Servette entraîne ses jeunes joueurs aux Evaux. Il y a un projet d'installation de poteaux pour pratiquer les tirs au but. Des terrains de paddel tennis seront prochainement installés à la place de deux courts de tennis existants. Ce nouveau sport sera présenté à la population le 18 juin prochain, lors de l'inauguration des nouveaux terrains. Les parcours de course à pied sont retravaillés, en collaboration avec l'association de la course de l'Escalade. Il y a aussi un projet de changer l'éclairage des terrains d'athlétisme et de football qui est encore équipé d'ampoules à incandescence, très coûteux énergétiquement.

Loisirs: le traiteur de Châtelaine a récemment repris le restaurant. Avec ce dernier a été développé un projet de buvette saisonnière à côté du skatepark, elle verra le jour ce printemps. Evaux en fête se tiendra comme chaque année, avec des spectacles pour les enfants, des ateliers en collaboration avec Pro Natura, un concert aux flambeaux de musique classique, dans la zone nature à côté de l'étang, entre autres. Les 50 ans de l'association intercommunale seront célébrés le 19 août prochain.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

En termes de sécurité, des rondes de surveillance ont été mises en place. Les riverains autour du parc subissent des nuisances tant sur l'accessibilité que la mobilité.

Divers projets touchent à la partie inclusive du parc, qui s'adresse à toutes les catégories de la population. Pour accueillir certains tronçons destinés aux personnes à mobilité réduite les chemins doivent être revus et des bancs ou zones ombragées permettraient aux seniors ainsi qu'aux parents de très jeunes enfants de se rendre au parc.

Nature : des entretiens différenciés du parc sont mis en place depuis quelques années, soit les entretiens mesurés des arbustes, des passerelles engazonnées, le traitement des feuilles mortes et l'ensemble des déchets de taille ou d'élagage des arbres. Le 100% des déchets verts sont récupérés en zones de composte et l'entièreté de la matière est réutilisée, notamment dans le jardin potager. Il y a plusieurs années, le parc s'est rapproché de l'association ASSA (Association Suisse de Soins aux Arbres). La fondation sent le besoin et l'opportunité de traiter les eaux de pluie : création de noues, baissières, etc. Le projet du jardin potager installé en fond du parc a trait à l'agroécologie. Il a été élaboré en même temps que la reconstruction du bâtiment restaurant afin que les cuisiniers puissent utiliser les produits issus du jardin.

Salles : différentes salles sont en location, dont le chalet et son barbecue avec jardin privatif, la salle du Belvédère pour une centaine de personnes, la salle en sous-sol et une troisième salle en location pour une trentaine de personnes.

Accessibilité : le parking principal a été rénové avec une surface perméable à 95%, situé en zone forêt. Il s'agit du premier parking cantonal à atteindre ce taux de perméabilité. Les lieux de stationnement pour les vélos sont repensés pour être diversifiés. Le stationnement est actuellement sous-dimensionné, particulièrement lors de week-end à forte affluence ou événements sportifs. Davantage de places sont prévues au niveau de la rotonde. La fondation souhaite tester des zones mobiles au sein du parc, particulièrement autour des différents pavillons d'entrée, avant d'installer des solutions plus pérennes selon les observations. Les deux-roues motorisés représentent aussi une problématique. Le projet voie verte Bernex-Bâtie, auquel Lancy participe, verra un tronçon au travers des Evaux. La fondation participe à ce travail sur le tracé, le financement et la maîtrise d'ouvrage. La signalétique a changé dans le parc il y a environ une année, avec des grandes cartes générales placées à l'entrée des bâtiments. A savoir qu'il est prévu qu'une nouvelle ligne TPG donne un accès facilité aux Evaux dans le cadre de l'arrivée de l'académie du Servette, ainsi qu'un système de navettes, notamment pour les jeunes qui viendraient s'y entraîner. La question de la mobilité reste complexe, différentes pistes sont évoquées : places pour vélo-cargo, stations de vélos en libre-service, etc.

Bâtiments : plusieurs bâtiments sont vétustes et nécessitent des rénovations ou une démolition-reconstruction. Le Belvédère, soit le bâtiment principal, est finalisé. Le bâtiment administration, où se trouvent l'accueil mais aussi des vestiaires et dortoirs est vétuste, avec de fortes pertes énergétiques et défauts structurels de la toiture. Les bâtiments d'ateliers d'entretien sont un sujet récurrent. Leur rénovation présente beaucoup de complexités, car leur position paraît idéale mais se situe en zone forêt.

Stratégie : ce point se concentre sur des projets de plus grande ampleur comme l'accueil provisoire de l'académie de Servette. A ce jour, les dépôts d'autorisation ont été validés mais des recours sont en jugement au tribunal administratif de première instance. Une étude sur les coûts et la fréquentation en fonction des activités a eu lieu. En termes de coûts, le sport représente 54% car les infrastructures sont coûteuses, et les loisirs 46%. Concernant la fréquentation, le sport occupe 45% et les loisirs 55%. Ces chiffres montrent l'équilibre entre les deux pôles. A savoir qu'une professeure de sociologie de l'UNIGE a été mandatée, spécialiste en parcs publics. Des sondages ont été effectués l'été dernier, afin de savoir ce que les gens recherchent dans le parc, tant au niveau des infrastructures sportives qu'au niveau loisirs ou

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

détente. Le rapport sera prochainement publié. Des réflexions sont aussi en cours sur l'entrée du parc et la question de la transition écologique : idées sur la préservation de la nature, agriculture, mobilité, les questions sociologiques et culturelles.

b) Lancy Tuttistreet

=====

Après le très grand succès rencontré en 2022 par l'évènement Lancy Cliff Diving (qui sera reconduit dans un ou deux ans), le service des sports organise cette année un nouvel évènement, dédié aux sports urbains. Lancy dispose de nombreux talents sur le territoire communal, notamment dans le skate ou le parkour. Le service des sports souhaite leur faire honneur et centraliser la manifestation sur un site. Par la même occasion, les cinq ans du Skateplaza au parc Louis Bertrand sont célébrés. Il y aura des compétitions, avec des démonstrations de sport urbain et des nouveaux sports non pratiqués à Lancy, comme le breakdance, un sport d'envergure internationale reconnu pour les Jeux Olympiques 2024. Des démonstrations de football freestyle et de parkour auront également lieu, ainsi que de slackline et urban training. Les représentants de Genève montagne seront aussi présents. L'évènement comprendra également un aspect culturel, avec du graff et de la musique lors d'une soirée festive. En cas de pluie, certaines activités pourront avoir lieu dans la salle de sport de l'école du Petit-Lancy.

c) Divers

=====

Pollution de l'air du Streetpark de la Praille

La question a été soumise à l'Etat de Genève, deux rapports du SABRA ont été rédigés, ils se trouvent sur CMNet. Une autre étude, plus large, est évoquée, traitant de la pratique du sport en milieu urbain, menée par des chercheurs bâlois (Institut tropical et de santé publique suisse). L'air est effectivement pollué à cet endroit. Néanmoins, il s'agit d'un lieu parmi d'autres pour pratiquer le skate à Lancy et à Genève : l'association du skate Piazza ne l'utilise qu'en cas de mauvais temps, étant donné que c'est le seul lieu couvert. Il est aussi avéré qu'une pratique sportive est malgré tout bénéfique, même en milieu pollué, si elle ne dépasse pas un temps trop important. En outre, de grands panneaux d'information ont été placardés sur le site, et des flyers sont distribués, pour informer les utilisateurs et les inciter à fréquenter le site en dehors des heures où il y a beaucoup de trafic. La discussion amène le fait qu'il serait néanmoins intéressant de reprendre contact avec les initiateurs de l'étude bâloise, et de développer davantage l'information aux utilisateurs.

Chargée de conférence sur la pratique féminine de sport

Mme Gachet revient sur une idée évoquée d'inviter une personne spécialiste du sport quant à la pratique des femmes. Divers noms ont été retenus dont une professeure de sociologie de l'UNIL. Cette dernière a été contactée, et la réponse est attendue depuis presque trois semaines. Après Pâques, une autre personne de la liste sera contactée afin qu'une présentation soit donnée sur cette thématique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Course de Bernex

M. COUTO évoque la course de Bernex, qui a lieu le 29 avril, dont il est chargé de passer le message. Il demande si des participants sont intéressés et invite les commissaires à en parler autour d'eux. La course représente 4 kilomètres.

11) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 2 MAI 2023 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN

a) Carte des temps de déplacement équipements lancéens

=====

La Ville a créé un dépliant (un soufflet de 3 plis) grâce auquel le public pourra se déplacer à pied ou à vélo d'un point à un autre. Les trajets à pied (promenades) sont minutés.

Mme FASQUEL présente la carte nommée *Lancy en temps* : on y trouve les lieux et dates des marchés, les horaires et adresses des bâtiments administratifs et culturels ainsi que quelques bons conseils pour les piétons.

Au recto, se trouvent :

- Les informations de temps entre différents lieux représentés sur la carte, soit les pôles scolaires, culturels, loisirs et sportifs. Entre chaque pôle, le temps mis à pied est indiqué (pour chacun des temps de parcours, les traits sont plus ou moins fins selon le temps). Les éléments de pente sont aussi intégrés ainsi que les escaliers pour les personnes à mobilité réduite.
- Les promenades (le sentier du Rhône, la promenade Nicolas Bouvier, la balade le long de l'Aire et du Petit-Voiret, et celle le long de la Drize).

Cette carte sera aussi disponible sur le site internet de la ville de Lancy.

Comme la carte n'est pas définitive, les commissaires sont invités à proposer des améliorations ou ajouts comme la piscine (qui est reliée au centre Marignac), un itinéraire pourrait également relier Surville à la gare, un point de réparation vélos devant le centre de la Praille, des photos (qui rendront le plan plus visuel), plusieurs petits parcs avec des terrains de pétanque et infrastructures de grillades, les pataugeoires, la ludothèque, etc.

Le but est de se concentrer sur les éléments en lien avec les piétons. Avec le pôle communication, un projet appelé *Topos* prévoit un remodelage de la communication avec des affiches organisées par thématique, avec des QR codes menant sur une carte de la commune. De plus, *Topos* permettra de renvoyer au site de la ville (qui contiendra plusieurs documents PDF).

Cette application permettra de créer des cartes avec plusieurs couches.

Ce dépliant sera sur le site ainsi qu'à la réception, dans les manifestations ou dans les maisons de quartier (un tout ménage n'est pas prévu car ils sont souvent jetés).

Enfin, des balades sont organisées chaque année avec les nouveaux habitants entre les infrastructures de la commune. Il y a aussi les promenades nature. Ce travail se fera aussi sur *Topos*.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Spécifions également que, pour les personnes âgées ou handicapées, il serait possible de mettre en place des caddies ou services pour amener les courses au domicile.

**12) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 3 MAI 2023 –
RAPPORTEURE : MME ANNE BONVIN BONFANTI****a) Présentation de la FSG Lancy**

=====

La FSG Lancy, Société de gymnastique de Lancy se présente. Elle est membre de l'association genevoise de gymnastique et de l'Union romande de gymnastique. C'est l'une des plus anciennes fédérations de gymnastique suisses. Et la pratique de la gymnastique est l'une des plus anciennes de l'histoire du sport. Elle a longtemps été réservée aux hommes mais aujourd'hui, de nombreuses jeunes filles exercent ce sport. Il existe 3 niveaux de pratique: la gymnastique générale, de loisir, les disciplines spécialisées pratiquées de manière plus assidue et les disciplines élites.

Cette association est très active et compte de nombreux membres (près de 450). Elle bénéficie de plusieurs créneaux d'utilisation des salles de gymnastique des écoles et elle se présente à presque tous les concours cantonaux, intercantonaux, régionaux et fédéraux. Ses soirées de gala, organisées chaque année, permettent de découvrir tous les types de cours proposés.

L'association bénéficie d'une faible subvention de la part de la commune (Fr. 20'000.--) et compte beaucoup pour le bénévolat. Les cotisations sont volontairement très basses (Fr. 50.--) et la Fédération suisse de gymnastique finance une grande partie des activités. Les gymnastes de la FSG Lancy se distinguent régulièrement en compétition. La FSG Lancy offre également d'excellentes formations aux moniteurs, en grande partie bénévoles, et bénéficie de la subvention jeunesse et sport qui rembourse leurs brevets.

Le matériel et les tenues représentent les dépenses les plus élevées et un système de location du matériel de compétition a été mis en place. La société participe à tous les événements organisés par la commune, entre autres via des ventes de pâtisseries, afin de renflouer les caisses.

De nombreux frais sont prévus ces prochaines années et le matériel devra être renouvelé. A titre d'exemple, le prix d'un tapis 12mx12m s'élève à Fr. 12'000.-- et celui des justaucorps de compétition pour un groupe de gymnastique et danse se monte à Fr. 5'000.--. L'association accueillera la fête romande dans les salles de Stitelmann et omnisports du Petit-Lancy l'année prochaine. Pour cela, du matériel est nécessaire. La société souhaiterait demander à la commune une contribution extraordinaire en 2024 de Fr. 20'000.-- afin d'acheter le matériel nécessaire et les tenues. En 2025, aura lieu la fête fédérale à Lausanne. Il s'agit d'un des événements sportifs les plus importants de Suisse et la FSG Lancy souhaiterait également obtenir une contribution extraordinaire de Fr. 20'000.--.

Enfin, la société souhaite ouvrir ses activités à toute tranche d'âge et obtenir de nouveaux créneaux à l'école de Pont-Rouge. Actuellement, il n'est pas possible de proposer des cours aux adolescents en raison du manque de matériel et de salles. De ce fait, l'association souhaiterait une augmentation de sa subvention annuelle à hauteur de Fr. 30'000.-- (au lieu de Fr. 20'000.--). Actuellement, la subvention couvre uniquement la cotisation annuelle versée à la Fédération suisse de gym.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Des discussions ont lieu sur la réparation et la mutualisation du matériel. Plusieurs commissaires mentionnent leur participation à des manifestations organisées par la FSG Lancy et ont eu de très bonnes impressions. L'engagement de l'association à la vie citoyenne de la commune est souligné. Les avis sont positifs quant aux augmentations annuelles et extraordinaires de la subvention.

b) Divers

=====

M. Carnazzola propose de faire un premier retour sur les BoxUp en organisant une commission des sports délocalisée à Pont-Rouge, ce qui est accepté.

M. Carnazzola annonce que le championnat suisse de pole dance, hommes et femmes, aura lieu à Lancy pendant le week-end de la Pentecôte.

Mme Gachet revient sur l'événement Tuttistreet qui a permis de fêter les cinq ans du Skateplaza et de découvrir toute une variété de sports urbains. Elle annonce ensuite l'organisation par le ZZ-Lancy de la finale du championnat suisse de tennis de table le 24 juin à la salle omnisports du Petit-Lancy. Tant l'équipe masculine que l'équipe féminine genevoises participeront. Il s'agira d'une première pour l'équipe féminine. Enfin, M. Carnazzola annonce que l'ouverture de la piscine aura lieu le samedi 13 mai, et pour répondre à un-e commissaire, explique que la pataugeoire ouvrira plus tard, le personnel à la disposition de la commune n'étant pas suffisant pour prévoir les deux ouvertures simultanément.

**13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 4 MAI 2023 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Présentation des considérations de surfaces d'activité dans les PLQ**

=====

M. Da Silva remercie les commissaires d'avoir accepté d'inverser les points a et b de l'ordre du jour. Cette présentation constitue un point d'information sur une action menée par le service de l'aménagement du territoire à Surville, qui répond directement à la motion 038-2021 votée par le CM (qui émane du Parti socialiste et vert : « Favoriser le développement du commerce de proximité et d'une économie durable à Lancy »).

Cette dernière comportait sept points, dont les trois premiers concernent l'urbanisme et sont mis en avant ce soir.

Rappelons que la stratégie des rez-de-chaussée (élaborée par le SAT en général et par la coordinatrice de quartier à Pont-Rouge en particulier), a été initiée suite à la motion et à l'élaboration du PLQ. Cette stratégie des RdC actifs intègre les notions d'économie durable, de commerces de proximité, de dynamiser de l'espace public afin de contribuer à des quartiers animés et durables.

Les trois premiers points comportaient donc des notions de commerces de proximité durables, et visaient à favoriser la vitalité des quartiers, (notamment par une répartition idéale des commerces). La stratégie (qui a des objectifs similaires à la motion) met en avant le rôle et l'impact des RdC sur l'animation d'un lieu de vie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Elle permet de mener des réflexions sur la programmation des quartiers existants et futurs, en intégrant les notions d'économie sociale et solidaire, en étudiant la programmation des quartiers (pour avoir une offre cohérente avec l'identité du lieu et de ses habitants), tout en diversifiant l'offre afin de répondre aux besoins variés de tous les publics (la nouvelle association des commerces de Lancy sera incluse dans les discussions et réflexions).

Le quartier de Surville a été adopté il y a 10 ans mais ne comporte qu'un seul bâtiment de livré, avec trois nouveaux prévus en été (au final plus de 10 immeubles seront érigés), le PLQ prévoit des surfaces d'activité (sans qu'aucune étude préalable n'ait été faite). Mais aucun équipement public ne serait prévu.

En janvier 2023, une séance avec l'ensemble des MO a été effectuée : il y a eu un besoin d'une étude programmatique des RdC (afin d'activer le quartier, d'intégrer les espaces libres publics /privés dans la réflexion). La Ville pilote le mandat et la coordination avec les MO et un groupe de travail a été créé avec les représentants des MO.

Une fois le cahier des charges élaboré, les appels d'offres et le cahier des charges envoyés, l'étude programmatique a débuté en mai. Cette étude sera présentée à l'ensemble des MO en septembre 2023.

Les objectifs de l'étude programmatique (extraits du cahier des charges) sont de :

- Compléter et finaliser le pré-diagnostic par une analyse socioéconomique et sociodémographique du périmètre (en tenant compte du type de population actuelle et future)
- recueillir et analyser les besoins en équipements et activité des experts d'usages (habitants, association) des sous-secteurs (les plus proches - Tivoli, Claire-Vue et Surville)
- analyser les besoins en équipements publics
- Veiller à insérer dans la programmation des activités s'inscrivant dans l'économie socio-solidaire (ESS) et prévois une arcade de type « Espace Quartier » (comme lieu de rencontre et centralité de la vie de quartier, comme à Pont-Rouge)
- proposer un concept d'affectation (avec une proportion de commerces, sévices, bureaux, locaux associatifs/communautaires, etc.) ce qui permettra d'activer le quartier
- et enfin, proposer un masterplan qui localisera ces activités en fonction des intensités projetées.

Les prochaines actions seront les PDQ Semailles, les Marbriers, la place des Ormeaux, Chapelle-Gui, l'Ancien-Puits. Précisons que la passerelle de Tivoli connecte le quartier de Tivoli et crée une proximité qui mérite analyse.

b) Tour Caroll – Analyse urbaine pour l'implantation d'une crèche

=====

Lors de la dernière discussion sur le projet de la Tour Caroll, Le SAT a souhaité revenir vers les commissaires : il avait été question de la concertation des habitants qui allait débuter en avril, qui n'a pas eu lieu.

C'est la Ville de Lancy qui a fait une demande de crèche dans ce périmètre, qui en manque. Il a été possible de retravailler avec les architectes et le propriétaire, pour qu'ils puissent expliquer leur processus de développement de projet. Cela avait permis d'aboutir à l'image soumise qui a interpellé le SAT, notamment par l'occupation de la pleine terre, qui ne s'inscrivait pas dans la vision dégagée en commission en février.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Il y avait quatre variantes étudiées par les propriétaires :

- La première était demandée par la Ville de Lancy, avec la possibilité d'intégrer une crèche dans le centre commerciale existant. Même s'il y aurait eu un plain-pied avec le parc Caroll et notamment le réemploi d'un bâtiment existant, le couloir intérieur (circulation interne) du centre aurait été fermé et il y aurait eu, entre autres, une grave atteinte au bâtiment en termes de patrimoine. Cette variante a été abandonnée pour ces raisons.
- La deuxième variante consistant à déplacer la crèche dans le bâtiment existant (à l'avenue des Morgines) et à travailler les RdC pour les transformer en équipement public type crèche. Cette variante a également été abandonnée (car il existe des circulations sur les bâtiments qui sont nécessaires à leur fonctionnement. Des locaux au rez-de-chaussée doivent être maintenus, ce qui entraînerait un morcellement de la crèche et n'est simplement pas fonctionnel).
- La variante 3 consistait à insérer la crèche dans la tour qui doit être développée. La problématique était que pour développer le programme de crèche, il fallait s'étendre sur 3 niveaux et diminuer le programme de logement prévu par le propriétaire. (L'occupation totale des trois premiers niveaux n'était pas jugée pertinente pour l'activation du quartier par les architectes et urbanistes). De plus, les coûts d'exploitation de la crèche n'auraient pas été les mêmes.
- Enfin, la quatrième variante offre un travail sur le maintien de la galette commerciale dans sa forme actuelle, conserve le développement de la tour, et génère un espace privatif pour la crèche (que les autres variantes n'ont pas), avec un jardin, les toitures pourront être végétalisées (une rénovation énergétique sera vraisemblablement effectuée) et, entre autres, des arbres majeurs pourront être plantés. Cependant, il y aura une transformation des locaux commerciaux du rez inférieur du Centre et des contestations de la résiliation des baux en cours.

La crèche se trouvera en contrebas du bâtiment qui va être construit (là où se trouve le garage actuellement et le centre commercial n'est pas impacté).

En termes de fonctionnalité, la quatrième variante est soutenue par le service de la petite enfance et le service des travaux et de l'énergie.

A l'heure actuelle, de nombreux commerces ont reçu leur résiliation par leur bailleur, la FER (qui n'est pas la Commune).

Précisons que la *condition pour réussir une tour est d'avoir un espace public intéressant à son pied.*

c) PLQ Daniel-Ihly – Constitution de servitudes

=====

Dans le cadre de la construction de l'immeuble A projeté au PLQ, il est nécessaire d'inscrire deux servitudes de canalisations existantes en charge des parcelles 4867 et 4869, propriétés de la Ville de Lancy.

L'ensemble des frais d'entretien, de maintien, de réparation et de remplacement de ces deux canalisations seront à charge des fonds bénéficiaires (50 et 70), au prorata des droits à bâtir construits dans l'immeuble projeté.

Il s'agit d'une servitude qui ne peut pas être signée sans la délibération adoptée par le Conseil municipal puisque ce n'est pas couvert par la délibération générale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023**d) PLQ Semailles – 2^e étape foncière – Cession au domaine public et constitution de servitudes**

=====

Mme BUFFELLO présente l'autre cas qui sera soumis pour une entrée en matière au prochain CM et qui est la deuxième étape du PLQ 29758 dit des Rambossons.

Les parties construites ont déjà fait l'objet d'actes qui ont permis des cessions au domaine public et la constitution de servitudes. Aujourd'hui, ce qui est proposé est de permettre au CA de signer la constitution de servitudes de passage public et à pied, avec un entretien courant à la charge de Lancy. Une modification de l'assiette de la cession au domaine public par rapport à ce qui était prévu au PLQ est aussi proposée, ainsi qu'une modification de l'assiette de la servitude déjà signée en 2020 sur la première étape de développement du PLQ.

Les deux bâtiments désignés sur le plan par Mme BUFFELLO bénéficient de servitudes signées assez droites. Ces deux servitudes soumises pour le CM sont sans enjeu pour la Commune mais ne peuvent pas être signées sans la validation du CM (car elles ne sont pas couvertes par la délibération générale).

Ce projet avance en parallèle de celui de voie verte. Le tracé a été défini en passant par le chemin des Tattes-Brûlées (Il sera présenté une fois validé et l'avant-projet sera soumis en commission de l'aménagement lorsqu'il sera terminé, probablement en septembre ou octobre). Précisons que la voie verte génère la production d'un masterplan (qui sera soumis au CM pour un crédit d'étude afin de repenser l'aménagement général du secteur entre autres) et qu'il s'agit d'un espace mixte piéton et cycliste.

e) Divers

=====

PDCom

M. Bonfanti rapporte qu'un courrier du Conseil d'État indique que le PDCom peut être voté à fin juin. Une résolution sera réalisée et les commissaires (qui sont prêts depuis janvier) peuvent préparer leur rapport.

Audition des pétitionnaires du centre Caroli

Il avait été décidé de renvoyer en commission de l'aménagement du territoire le fait de recevoir les pétitionnaires. Le Président du Conseil municipal leur a écrit fin mars (*"Le Bureau du Conseil municipal, lors de sa séance de la séance du 13 mars 2023, a décidé de transmettre votre demande à la Commission de l'aménagement du territoire pour traitement"*).

Les pétitionnaires ont réécrit au service pour dire qu'ils attendent d'être entendus et souhaitent l'être avant la séance de conciliation avec la FER le 6 juin. La seule date qui reste est jeudi prochain.

Le Président du Conseil municipal a annoncé au Bureau qu'il avait été décidé de renvoyer le sujet en Commission d'aménagement du territoire (qui l'avait discuté le 30 mars dans les divers). Telle que rédigée, la pétition est une plainte contre la résiliation des baux, une thématique qui concerne plutôt la promotion économique que l'aménagement du territoire (d'autant plus que les aspects d'aménagement avaient été discutés dans une séance précédente).

La Présidente avait dit qu'elle allait transférer la pétition à la commission la plus appropriée (sans doute la commission de la promotion économique car celle de l'aménagement avait été écartée). Il n'y a pas eu de contestations.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Précisons que la plénière n'a pas décidé d'auditionner les pétitionnaires, le Président du Conseil municipal a juste dit que le courrier allait être envoyé à la commission pour qu'elle en discute (chose qu'elle avait déjà faite sur les aspects d'aménagement), même si l'audition était souhaitée afin de permettre aux Lancéens de s'exprimer dans une commission, mais sans autres enjeux.

Pour rappel, le Conseil municipal a reçu en copie la pétition, qui est adressée à la régie Naef, et à Mme Moyard en tant que Maire. La proposition est donc que l'audition se fasse en commission de la promotion économique, sous réserve de l'accord du futur nouveau Président du Conseil municipal.

La passerelle de Surville sera prête à la fin du printemps, soit le 20 juin.

f) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1^{er} juin 2023
=====

Pour la Présidence : Mme Evis Baranyai est élue par acclamation. Pour la Vice-Présidence : Mme Kristine Beun est élue par acclamation.

**14) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 8 MAI 2023 –
RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER**
=====**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1^{er} juin 2023**
=====

Le Président demande si les groupes ont des propositions. Lors de la quatrième année, la présidence est octroyée au PDC-Vert'Libéraux et la vice-présidence au PLR.

M. Vergain est proposé à la présidence et M. Daher à la vice-présidence.

**15) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 9 MAI 2023 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**
=====**a) Point de situation sur l'économie circulaire et les commerces de proximité**
=====

Mme Schneider a proposé un point de situation à la suite de la motion MO38-2021, intitulée « Favoriser le développement du commerce de proximité et d'une économie durable à Lancy ». La présentation a montré l'état des lieux des invites suivantes qui concernent le SAT et l'unité de développement durable.

1. Développer le commerce de proximité et l'économie durable
2. Favoriser la vitalité des quartiers et promouvoir une répartition harmonieuse et équilibrée des commerces répondant aux besoins des habitant-es.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

3. Encourager le développement des marchés favorisant la vente de produits en circuits courts, locaux, de saison, issus de l'agriculture raisonnée ou bio et de fabrication artisanale.
4. Continuer à promouvoir les commerces lancéens et sensibiliser les habitant-es aux avantages du commerce de proximité à travers des campagnes de communication ciblées et une carte qui permette de visualiser l'emplacement des commerces.

Ensuite, Mme Schneider a expliqué le point concernant l'économie circulaire et la consommation responsable avec les différentes associations actives à Lancy :

- La Manivelle, une antenne relais a été déployée à la Maison du quartier du Plateau, afin que des objets puissent être empruntés et ramenés.
- Des boîtes d'échanges de livres ont été déployées dans plusieurs quartiers sur la commune.

Projet Ge-repare/Ge-réutilise, il s'agit d'un répertoire des adresses des entités et des commerces actifs dans le domaine de la réparation ou dans la seconde main.

Repair café : chaque année est organisé un Repair café, qui se tiendra le 15 juillet à la villa Tacchini.

Pendant une journée, chacun peut amener ses objets afin de les réparer.

Commerces de proximité

#LancyVous tenter : une nouvelle campagne est lancée cette année et portée par le pôle de communication de la Ville pour promouvoir les commerces lancéens dans toutes leurs diversités.

Association de commerçants : en janvier, à l'initiative de la Ville et par le service de la culture et de la communication, une réunion s'est tenue afin d'encourager la création d'une association de commerçants.

Etude COMO : Mme Bogenmann a présenté l'étude intitulée *Attractivité des centres-villes pour le shopping, choix modal de la clientèle dans les villes moyennes*, portée par la HEIG Vaud et l'association mobilité piétonne suisse.

Elle vise à étudier le lien entre le choix modal, soit le choix du transport utilisé par les clients des commerces d'un quartier, sa perception par les commerçants et les clients ainsi que la perception des espaces du quartier.

La commune a choisi un périmètre d'étude, soit les Palettes pour Lancy.

Quatre recommandations sont ressorties de cette étude en comparant les différents résultats.

1. S'inscrire dans la ville des courtes distances : tous ces quartiers sont principalement des lieux de résidences, donc la clientèle est locale et potentiellement plus multimodale qu'imaginée ; elle varie les moyens de transport. Parmi les motifs de déplacements, les achats priment mais la promenade a du potentiel. Il est recommandé d'améliorer le circuit afin d'encourager la promenade. Parmi les commerces fréquentés, la diversité de petits commerces ajoute de l'attractivité à celle des centres commerciaux.
2. Optimiser le lien entre achats et modes de transport : si la marche est en tête, le vélo a du potentiel. Les porteurs de l'étude insistent aussi sur la signalisation des parkings à bien marquer, pour éviter que les gens tournent dans le quartier, souhaitant se garer devant les commerces.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

3. Renforcer l'expérience plaisir et les multifonctionnalités pour passer d'une rue fonctionnelle à une rue plaisir, ce qui attire la clientèle et renforce l'attractivité.
4. Développer le dialogue, comme ce qui a été fait avec la création d'une association.

Concernant les marchés, Mme Bogenmann a expliqué que la réalité sociétale et économique, notamment sur le canton de Genève, rendait difficile de trouver des marchands.

En effet, les producteurs du canton ont pour canal de distribution principalement l'UMG (Union maraîchère genevoise).

Ainsi un maraîcher, qui vient lui-même, est perdant lors de la vente de ses produits sur un marché.

D'autres marchands, des primeurs qui achètent la marchandise chez les producteurs pour la vendre ensuite sur les stands.

Lancy ne souhaite pas renforcer ce type de marchés, mais plutôt de stabiliser les marchés existants.

b) Divers

=====

Deux nouveaux projets : Le prix du Colibri et Coups de pouce

Mme Schneider a annoncé que le prix du Colibri est un nouveau concours pour récompenser celles et ceux qui œuvrent au développement durable à Lancy, à travers un projet réalisé dans les deux dernières années.

La récompense est un prix de Fr. 5'000.--. Le concours est ouvert à toutes les associations, écoles, maisons de quartier, habitants, ou encore entreprises, à condition que le projet contribue au développement durable à Lancy, avec un impact sur le territoire.

Concernant les coups de pouce, ce sont des aides financières pour des projets de développement durable locaux afin de les encourager. Les montants se situent entre Fr. 100 à Fr. 1500.-- maximum.

Retour sur la plateforme Education et développement durable

Mme Schneider a expliqué une prestation importante pour le développement durable à Lancy et qui fête ses 10 ans de fonctionnement.

Il s'agit de la plateforme « pour une éducation en vue du développement durable », ou plateforme EDD.

Elle met à disposition un ensemble d'outils et prestations proposé par la Ville pour promouvoir et coordonner les activités et projets d'éducation en vue d'un développement durable dans les écoles.

La plateforme fait le lien avec les services communaux – le service de l'environnement, le service des affaires sociales et du logement – avec les autres partenaires de l'école comme les associations et le DIP, qui a une antenne durabilité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

La plateforme s'adresse à toutes les écoles primaires, cycles d'orientation, collèges, centres de formations, ainsi que les établissements privés.

M. Bonfanti a ajouté que le DIP manque de moyen auprès des écoles primaires pour le développement durable.

Aménagements du parc Navazza

M. Bonfanti a expliqué que l'accessibilité a été mise en place principalement pour la fête des écoles et les manifestations de grande envergure, soit le festival et la fête du 1^e août.

Pour ces trois manifestations, les personnes provenant du Grand-Lancy devront passer par la route du Pont Butin puis Pré-Monnard, ou par le chemin de la Colline.

Ainsi, il ne sera pas possible de passer devant la grange, car cet accès sera dévolu aux interventions.

Les demandes au niveau des SIS ou ambulances dépendent du nombre de personnes prévues. Au-delà d'un certain nombre de personnes, ce tronçon doit être fermé pour des raisons de sécurité et la seule solution consiste à contourner le parc.

Pour les manifestations de plus faible abondance, la fermeture du chemin n'est pas nécessaire.

16) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 10 MAI 2023 – RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER

a) Présentation de la réévaluation du patrimoine financier de la commune

=====

Mme Gachet souhaitait expliquer à la commission les raisons pour lesquelles la réévaluation concernant les immeubles du Petit-Lancy ont abouti à une dépréciation globale de Fr. 8 millions, soit 3.8%, amenant la valeur totale à Fr. 206 millions.

L'expert immobilier mandaté, M.Gary Bennaim indique que, dans le cadre de l'estimation des biens du portefeuille financier, toutes les entités publiques sont soumises à MCH2 depuis 2018. Cet exercice doit se répéter tous les cinq ans. L'approche de la valeur ne doit pas être une valeur de marché, ni une valeur de rendement qu'un propriétaire traditionnel utiliserait pour aborder la valeur de son portefeuille. Elle doit être une valeur dite « de remplacement ». Il faut donc s'intéresser à la valeur de la construction (si le bâtiment devait être construit aujourd'hui), prendre en compte la vétusté courue et la valeur du terrain.

Il précise que la valeur du terrain en zone de développement est contrôlée par l'Etat. La fixation de la valeur est régie par 3 éléments, la zone préexistante, avant que le périmètre ne soit devenu une zone de développement, le type de zone de développement et ce qui peut y être fait en termes de densification. Afin de réaliser la réévaluation, la pratique administrative de MCH2, respectivement celle de l'OLPF, l'expert s'est tenu aux estimations de l'Etat, qui estime qu'un terrain qui avait bien été valorisé par un immeuble, en 2018, valait CHF 2'000.-/m2, vaut aujourd'hui CHF 1'200.-/m2. L'expert est parti sur cette base afin de maintenir une valeur du patrimoine à un niveau conservateur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Une commissaire demande si à l'avenir nous pourrions retrouver une hausse de la valeur du patrimoine.

M. Bennaim précise qu'il est difficile de se positionner aujourd'hui, bien que nous puissions nous attendre à des valeurs relativement stables à l'avenir.

Le Président demande si nous devons nous attendre à une baisse équivalente pour l'ensemble du portefeuille, sachant que la réévaluation présentée aujourd'hui représente 60%.

M. Bennaim répond par la négative. Le portefeuille comporte des terrains en droit de superficie, par exemple, qui ne devraient pas fondamentalement changer de valeur. La valeur des garages ne devrait pas non plus changer fondamentalement.

b) Divers

=====

Une commissaire relève que le Grand Conseil devra prochainement se prononcer sur la suppression de la taxe professionnelle. Elle s'enquiert de l'impact que cela représenterait pour la commune.

Mme Gachet explique que l'ACG a travaillé sur un contre-projet, le but étant que les initiants retirent l'initiative qui avait été déposée. Les communes passeront d'un régime de taxe professionnelle perçue par les communes à un régime d'impôts opérés et payés par le Canton. L'ACG a beaucoup travaillé sur le taux pour garantir l'évolution des rentrées fiscales imaginées sur la taxe professionnelle. Cet élément est évolutif et dépend beaucoup des entreprises se trouvant sur la commune. En 2019, 2020 et 2021 (l'ACG n'avait pas les chiffres de 2022 lorsqu'elle a étudié ce point), il y a eu en moyenne 200 millions de francs de rentrées de taxe professionnelle pour toutes les communes du Canton en sachant que 13 ou 14 communes ne la taxaient pas. L'ACG s'est basée sur cette moyenne lissée de 200 millions pour que le taux (de 15 %) garantisse le fait de percevoir le montant lissé sur les trois dernières années. Un modèle évolutif de pourcentage sur dix ans sera mis en place par le biais de la taxation standard des entreprises. En 2024, il est prévu que la Ville de Lancy touche 100 % du calcul au prorata, soit 10 millions de francs. En 2025, la Ville de Lancy recevra 90 % de la taxe fixe auquel elle rajoutera 10 % d'un calcul péréquatif pour absorber l'arrivée d'entreprises et afin de percevoir les rentrées fiscales des entreprises. Au départ, le Canton préconisait de garder le montant de 10 millions *ad aeternam* pour la Ville de Lancy mais les communes ont réussi à introduire le modèle dynamique susmentionné. Les communes sont satisfaites de ce modèle. S'agissant de l'impact sur le personnel au sein de l'administration, cette dernière compte actuellement 1,7 ETP au niveau de la taxe professionnelle. Ces collaborateurs travailleront probablement en coulissement sur 2024 pour récupérer les effets 2023. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail au sein de l'administration, le 1,7 ETP pourra intégrer plusieurs tâches (Mme Touzelet est en train de conduire une analyse complète des tâches du SFI pour se positionner sur une nouvelle organisation en 2024). Le transfert de la perception de cet impôt au Canton n'engendrera dès lors pas de licenciement.

c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1^{er} juin 2023

=====

Une commissaire annonce que le groupe des Verts propose la candidature de Mme Bonvin Bonfanti à la Présidence de la commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

- Mme Bonvin Bonfanti est élue Présidente de la commission dès le 1er juin 2023 par acclamations.

Un commissaire annonce la candidature de M. Couto pour le MCG à la vice-Présidence de la commission.

- M. Couto est élu vice-Président de la commission dès le 1er juin 2023 par acclamations.

POINTS FINAUX

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Clémence : j'ai deux questions orales à l'adresse du Conseil administratif.

La première concerne le projet Praille-Acacias-Vernets. Vous le savez, la Ville de Lancy est une des trois communes concernées par cet important projet qu'on appelle le PAV, qui est actuellement une grande zone industrielle amenée à évoluer. Il y a eu une loi ad hoc qui a été votée en 2011, la loi PAV, qui se basait sur des accords entre les partenaires et les acteurs du PAV, notamment l'ASLOCA, mais aussi les trois villes concernées. Cet accord a été ensuite modifié, en 2018, par le Grand Conseil, et ensuite voté par la population à 61% lors d'un vote en juin 2018. La Ville de Lancy, la Ville de Carouge et la Ville de Genève ont entériné cet accord validé par le peuple et très récemment le Grand Conseil a voté deux projets de loi qui remettent en question ce vote populaire et l'équilibre financier du PAV et notamment de la fondation du PAV.

Ma question est assez simple : est-ce que le Conseil administratif, pour la Ville de Lancy, a prévu de réagir à cet acte de sabotage du Grand Conseil et en particulier la coordination intercommunale qu'il met à mal et les équilibres financiers, notamment pour les acteurs du PAV, dont certains sont simplement des investisseurs même privés, et qui nécessite maintenant de lancer un référendum des milieux concernés et des acteurs qui a fait enterrer cet accord.

J'aimerais savoir si la Ville de Lancy a prévu de réagir publiquement à cette atteinte au vote populaire de 2018.

La deuxième question est un peu plus triviale, elle concerne l'équité entre les manifestations qui ont lieu sur le territoire communal. Vous le savez, nous avons un règlement sur la gestion des déchets qui est assez ambitieux, qui a même anticipé la plus récente loi sur la gestion des déchets cantonale, puisqu'elle implique que l'ensemble des manifestations qui ont lieu sur le territoire communal ait de la vaisselle réutilisable, lavable et non plus de la vaisselle jetable.

Or quand on se rend au stade de Genève, ce soir il y a encore un match en cours, on remarque que les exploitants du stade proposent des gobelets jetables en plastique sur le territoire de la commune. J'aimerais savoir si on peut s'assurer, en tant que Ville de Lancy, que l'ensemble des organisateurs de manifestations sur le territoire respectent notre règlement.

Mme Dia : je voulais juste vous informer que Mme Evis Baranyai remplacera dorénavant Mme Vally Carter à la Commission de la culture.

M. Dätwiler : M. Couto devient chef de groupe MCG et Mme Beun présidente de la section MCG de Lancy et M. Bonvin le vice-président. Ceci à partir d'aujourd'hui.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Pour les répartitions des membres MCG du Conseil municipal dans les diverses commissions dès le 1^{er} juin, je vous annonce les noms suivants :

- A l'aménagement, Mme Beun ainsi que M. Di Salvo.
- Aux Finances, M. Couto et M. Dätwiler.
- Aux Travaux, M. Di Salvo.
- Sociale et petite enfance, Mme Bencker.
- A la Sécurité, Mme Beun et M. Dätwiler.
- A la Culture, M. Bonvin.
- A l'environnement et développement durable, Mme Beun et Mme Bencker.
- A l'administration, M. Couto.
- Aux Sports, M. Bonvin et M. Dätwiler.

Mme Beun : nous avons une question au Conseil administratif. Les habitants et usagers du chemin des Palettes vous remercient d'avoir inséré des bancs aux Semailles et au chemin des Palettes qui sont bien utiles et bien utilisés, il y a beaucoup de monde qui s'assied dessus.

Cependant, même s'il y a des lampadaires le long du chemin des Palettes, pourriez-vous faire en sorte qu'ils éclairent non seulement la route mais plus spécifiquement les passages-piétons afin que les usagers soient illuminés, donc vus ?

Mme Monod : un peu comme retour vers le futur, je vais vous annoncer les commissions de notre futur collègue conseiller municipal, Pascal Conti, qui prêtera serment tout à l'heure.

Il reprendra les commissions Finances et Travaux dans lesquelles siégeait Mme Fernandez et il siègera également dans la Commission de la sécurité, en rocade avec M. Mayer, qui reprendra lui la Commission de l'administration. M. Mayer devient par ailleurs chef de groupe des Vertes et des Verts de Lancy.

M. Bonvin : j'ai une question au Conseil administratif. Les lumières du parc du Voiret sont totalement éteintes et il fait nuit noire. On ne voit rien sur le chemin longeant la rivière. Et serait-il possible de remettre la lumière aux jeux pour les enfants et sur le chemin donnant dans la forêt ?

M. Daher : le groupe PLR, pour la composition des commissions pour l'année prochaine se fera comme suit : aux Finances, nous n'aurons plus qu'un seul membre, ce sera M. Dérobert qui occupera cette place ; à la Sociale, Mme Equey rejoint M. Dérobert ; la Sécurité, c'est M. Dérobert qui sera seul dans cette commission ; à l'Administration, Mme Equey reste dans la commission et sera rejointe par moi-même en remplacement de M. Dérobert.

M. Jotterand :

Question écrite

Cette question fait suite à une question écrite préalable de Mme Nancy Ruérat posée il y a un peu plus d'un an au sujet des normes de visibilité sur les passages piétons et des éventuelles entraves au respect de celles-ci.

Il avait été répondu en substance que pour les zones 30 actuelles ou en projet, la conformité serait vérifiée en temps voulu. Pour le réseau appartenant au domaine public communal hors zones 30 et projets de zone 30, il était indiqué qu'une étude serait initiée courant 2022.

Où en est cette étude ? Est-ce que les premiers échos laissent penser que l'on peut être raisonnablement optimiste ou, au contraire, le nombre de points dangereux pour lesquels des projets complémentaires seront requis s'avère élevé ?

A quelle échéance peut-on espérer un traitement de ces points ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Existe-t-il aussi un horizon temporel pour les zones 30 existantes et en projet, sachant que celles-ci représentent une part importante du réseau communal ?

Enfin, la Commune a-t-elle l'intention d'interpeller le Canton pour le réseau routier cantonal, s'il s'avérait que des points semblaient à risque ?

Merci par avance au Conseil administratif et à l'administration pour sa réponse à cette question de sécurité.

Et serait-il possible de recevoir une réponse à mon e-mail privé puisque comme vous le savez je ne serai plus là pour voir la réponse dans CMnet.

Enfin, une petite suggestion qui réjouira sûrement M. Fischer. Sauf erreur, le stade de Genève à une créance de Fr. 3 millions envers la Ville de Lancy. Ma suggestion serait : plutôt que de juste dans quelques décennies, quand le stade de Genève sera démoli, la mettre dans pertes et profits, pourquoi pas regarder avec la Fondation du stade, respectivement le Servette pour offrir des billets aux Lancéennes et Lancéens pour populariser le Servette FC notamment mais aussi le Servette rugby club qui, je l'espère, dimanche sera promu à un niveau vraiment très intéressant, le niveau augmente et ce serait l'occasion de faire connaître à la population lancéenne le rugby. C'est une suggestion, histoire de diminuer un peu la dette, vu qu'on ne reverra de toute manière pas cet argent, autant qu'il serve à quelque chose.

M. Couto : merci M. Jotterand. Cette proposition est intéressante.

Mme Baranyai : j'ai aussi une question écrite.

À l'approche de la saison estivale, nous souhaitons attirer votre attention sur une préoccupation importante pour notre communauté.

Comme nous le savons, les températures élevées et les périodes de canicule peuvent représenter un défi pour le bien-être et la santé de nos concitoyens. Dans cette optique, nous aimerions aborder deux aspects essentiels pour faire face à ces conditions climatiques : les fontaines à eau et les brumisateurs.

Les fontaines à eau jouent un rôle crucial pour assurer l'accès à une source d'eau potable et rafraîchissante, permettant ainsi aux résidents de se désaltérer et de se protéger de la chaleur.

Nous souhaitons obtenir des informations concernant les fontaines à eau actuellement disponibles sur le territoire de Lancy, leur nombre, leur localisation et les mesures mises en place pour garantir leur bon fonctionnement et leur propreté pendant la période estivale, notamment en cas de canicule.

Concernant les brumisateurs, ils représentent une solution efficace pour offrir une sensation de fraîcheur dans les endroits particulièrement exposés à la chaleur. Nous aimerions savoir si des brumisateurs sont déjà mis à disposition dans certains points chauds de notre commune, où ils sont situés et si des projets sont prévus pour en installer davantage.

De plus, nous souhaiterions obtenir des informations sur leur entretien pendant les périodes de forte chaleur.

Enfin, afin de promouvoir une utilisation responsable de l'eau, nous aimerions également savoir s'il est envisagé d'installer des fontaines à eau dotées de robinets pour éviter tout gaspillage d'eau.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Nous vous remercions de prendre en considération ces préoccupations et de nous fournir des éclaircissements sur les actions entreprises par la commune pour assurer le confort et la sécurité de nos concitoyens pendant les périodes estivales, notamment en cas de canicule.

Mme Moyard : Mme Beun, vous aviez déjà posé la question et je vous avais déjà répondu, mais je le refais volontiers une nouvelle fois.

On vous remercie pour les remerciements concernant les bancs. Effectivement, nous faisons des efforts en termes de mobilier urbain pour aménager différents espaces de repos temporaires intermédiaires qui peuvent bien sûr être utiles pour nos seniors, mais pas seulement. Par contre, en ce qui concerne l'éclairage du chemin des Palettes, je vous avais déjà indiqué que celui qui est actuellement en fonction n'est pas l'éclairage définitif, nous sommes toujours dans une zone de chantier et c'est pour cela qu'effectivement l'éclairage actuel n'est pas optimal. Soyez certaine que lorsque les travaux seront terminés et l'éclairage définitif posé, ces problèmes seront réglés.

Mme Gachet : la question relative à la vaisselle réutilisable au niveau du stade, c'est une discussion qu'on aura aussi bien par le service de M. Bonfanti que la partie sport puisque nous avons un représentant au niveau de la Fondation ; on regardera avec lui et avec le Servette ce qu'il en est.

Concernant la demande de M. Jotterand pour récupérer partiellement effectivement sur les Fr. 3 millions de créance que nous avons auprès du stade, éventuellement quelques acquisitions d'abonnements pour l'année prochaine, on va regarder ce qu'il en est. Et après ce sera la question de la distribution et de la gestion à l'interne, parce qu'on avait déjà été sollicité par rapport à cette question, cela nécessite la mise en place d'une plate-forme de réservation, ensuite de suivi des tickets, ce qui n'est pas aussi simple que cela et qui nécessite des ressources. Raison pour laquelle nous avons été un petit peu frileux l'année dernière pour imaginer ce genre de mise à disposition de tickets, mais le stade en tout cas sera tout à fait favorable à entrer en discussion, après c'est une question de logistique.

M. Bonfanti : par rapport à la gestion des déchets pour le stade de Genève, je ne peux pas y répondre tout de suite, on y répondra lors de la prochaine séance de Commission de l'environnement et je vais en discuter avec M. Hasler pour savoir pour quelle raison la Fondation du stade de Genève n'est pas soumis au règlement de la gestion des déchets. Est-ce un oubli ou est-ce un autre élément qui ne nous permet pas de le contraindre à le suivre.

Par rapport au PAV et au vote qui a eu lieu il y a quelques semaines au Grand Conseil, il faut recontextualiser la chose. Il y a quelques années une énorme concertation avec l'ensemble des acteurs, tant de gauche que de droite, avait déterminé une part d'affectation pour les logements LUP, PPE et loyers libres. Pour faire simple, cela avait été âprement négocié et accepté par l'ensemble des acteurs, tant à gauche qu'à droite, qui allaient de l'ASLOCA aux représentants de l'immobilier. C'est vrai que le vote qui a eu lieu dernièrement au Grand Conseil a remis en question les ratios de ces différents types d'affectation, ce qui a évidemment un impact direct sur le pourcentage de PPE qui peut maintenant être fait dans le périmètre dans le cadre de la loi PAV. Avant on avait 12% maximum de PPE qui pouvait être réalisé, maintenant on passe à 24% au minimum, sur des PPE qui sont sur des parcelles qui sont en pleine propriété, ce qui est différent dans la mesure où avant nous étions sur des droits de superficie, ce qui avait pour objectif de pouvoir diminuer le prix, c'est-à-dire qu'on n'était pas entièrement propriétaire de son bien, parce qu'on n'était pas sur son terrain mais sur un terrain qui appartenait à la Fondation PAV le plus souvent, mais avait l'avantage que le propriétaire n'avait pas besoin d'acheter le terrain pour avoir son logement et donc cela permettait de baisser les coûts et d'améliorer l'accès à cette propriété.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Ces éléments sont maintenant remis en question par rapport au vote du Grand Conseil. J'avoue n'en avoir pas encore discuté avec mes deux autres collègues de la Ville de Genève et de Carouge qui sont évidemment beaucoup plus impactés que la Ville de Lancy, dans la mesure où pour la Ville de Lancy la part de logements dans notre périmètre PAV est de l'ordre de 5% et celui-ci est aussi remis en question parce qu'il se retrouve actuellement dans le périmètre de porte sud qui lui aussi est requestionné en termes de logements. Donc, il y a bien des chances pour que nous n'ayons aucun logement à Lancy dans le périmètre PAV, donc nous ne serions pas du tout impactés par cette décision.

En tant que vice-président de la Fondation PAV, c'est un gros problème parce que cela remet en question toutes les discussions que nous avons eues auparavant en termes de qualification de ces quartiers et de coûts. Cela aura un impact énorme sur le coût parce que d'une certaine manière la décision qui a été prise par le Grand Conseil peut s'apparenter à une sorte d'expropriation, parce que nous avons des terrains que nous allons devoir revendre à des propriétaires privés, terrains qui appartiennent à la Fondation PAV et qui nous ont été versés il y a quelques années de cela par l'Etat. Cela peut s'apparenter à une expropriation, c'est pour cette raison que la loi qui a été votée, qui a été modifiée, peut être remise en question en termes de légalité, et elle va sûrement être attaquée à ce niveau-là; j'imagine que la loi modifiée ne tiendra pas comme elle a été faite. En tout cas le magistrat cantonal l'a expressément dit à ce niveau-là. Je sais qu'un référendum est lancé à ce niveau-là, je dois discuter avec mes collègues du Conseil administratif pour savoir si nous souhaitons aller de l'avant avec ce référendum pour des questions de solidarité avec les deux autres communes qui participent tout comme nous à la Communauté des communes urbaines et qui travaillent au développement de ce quartier qui a comme objectif premier, nous le rappelons, de construire du logement à bas loyer. Cette décision qui a été prise au Grand Conseil a plutôt tendance à remettre en question cet objectif-là qui avait été décidé il y a quelques années de cela maintenant.

Concernant l'éclairage public dans le parc du Voiret, tout est éteint actuellement parce qu'on est toujours en mesures d'urgence énergétiques. Ces mesures avaient été déterminées il y a quelques mois de cela, tout est éteint. Pour l'instant, nous ne remettons pas en question ces mesures. Elles devront être requestionnées au niveau de l'ACG, donc de l'ensemble des communes genevoises, ce qui permettra de dire si on maintient les mesures qui ont été déterminées il y a quelques mois de cela vu la crise que l'on vivait ou si cet été on constate que la crise ne sera pas aussi forte, on pourra assouplir les nombreuses mesures qui ont été prises par les différentes communes. Là on pourra évidemment revenir en arrière et bien entendu rallumer les différents éclairages. On pourra rediscuter de savoir si certains éclairages posent potentiellement des problèmes de sécurité parce qu'ils sont éteints et qu'on est vraiment dans la pénombre totale. On pourra en discuter avec M. Hasler pour savoir si un ou deux éclairages devraient être allumés parce que cela pose vraiment des problèmes de sécurité auprès de la population.

18) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Couto : pour la présidence de ce Conseil, y a-t-il des propositions ?

Mme Fernandez : le groupe des Vertes et des Verts a l'honneur de présenter la candidature de Mme Caroline Monod pour la présidence de ce Conseil.

Proposition acceptée par acclamation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

M. Couto : pour la vice-présidence, quelqu'un souhaite-t-il faire une proposition ?

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL propose M. Michele Colleoni au poste de vice-président.

Proposition acceptée par acclamation.

M. Couto : pour la fonction de secrétaire du Bureau, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. Daher : le groupe PLR propose Mme Véronique Equey au poste de secrétaire.

Proposition acceptée par acclamation.

M. Couto : nous passons à l'élection de deux membres du Bureau.

M. Dätwiler : le groupe MCG propose vous-même, M. Couto, comme membre du Bureau.

Mme Dia : le groupe socialiste propose Mme Nancy Ruerat comme membre du Bureau.

Proposition acceptée par acclamation.

19) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. Couto : présider ce Conseil municipal durant l'année écoulée a été un grand honneur pour moi et m'a enrichi d'une excellente nouvelle expérience, me permettant par la même occasion d'élargir mes connaissances en politique. L'accomplissement de ce mandat m'a apporté beaucoup de satisfactions.

Maintenant que je commençais à être à l'aise dans la direction des débats, me voilà hélas dans l'obligation de céder la place à ma successeuse.

Les diverses associations et entités lancéennes qui m'ont gratifié d'une invitation en ma qualité de président m'ont permis d'approfondir profitablement ma connaissance des artisans et des acteurs constituant le tissu associatif de la commune où j'évolue depuis 24 ans.

Durant cette année de présidence, quelques sujets votés me sont restés en mémoire :

- La municipalisation du secteur de la petite enfance dont les débats, malgré l'ampleur du sujet, se sont déroulés dans la tranquillité et le respect politique. Cette municipalisation a eu pour conséquence le doublement du nombre d'employés de la Ville de Lancy.
- La refonte des statuts et de la grille salariale des collaborateurs de la Ville de Lancy. Un énorme dossier traité lui aussi dans la tranquillité et dans lequel j'ai eu l'honneur d'apporter mon contribuât lors des débats en commission et de diriger le débat en plénière avant le vote au sein du Conseil municipal.
- Le vote du budget de la commune pour l'année 2023, dépassant de plus de Fr. 20 millions celui de l'année précédente.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Je suis fier de cette ville et du travail accompli, et surtout de l'expertise que nous avons collectivement acquise. Les dossiers ont été nombreux, parfois complexes, mais nous avons su les aborder avec sagesse, prudence et discernement, en tirant les leçons de chaque situation.

J'ai apprécié le comportement politique de chacun d'entre vous qui a été, d'une manière générale, sage et respectueux des règles et du règlement, ce qui m'a facilité grandement la tâche dans la direction des séances de ce Conseil municipal et pour cela je vous remercie.

Comme le veut la coutume et en ma qualité de Président de ce Conseil, j'ai été convié à des événements et manifestations organisés par diverses entités et associations de notre commune et c'est avec grand plaisir que j'y ai participé.

Je quitte cette fonction avec le sentiment d'avoir accompli ma mission dans l'impartialité la plus totale et au plus près de ma conscience.

Je remercie les membres du Bureau qui ont été collaboratifs lors des diverses séances, ainsi que Monsieur le Secrétaire Général, M. Grosclaude et Mme Crisafulli, toujours disponible pour me soutenir et pour obtenir les bonnes informations auprès du SAFCO lorsque nous avons des projets de délibération ou autres sujets plus complexes à voter.

Je remercie aussi Mme la Maire, Mme Moyard, avec laquelle j'ai eu toujours eu une bonne entente, pour son amabilité de n'avoir jamais oublié de citer le nom du président lors de ses discours publics quand elle faisait référence aux autorités politiques de notre commune et pour le travail œuvré en faveur des intérêts des Lancéennes et des Lancéens.

Merci aussi à Mme Gachet et M. Bonfanti pour le travail effectué en faveur du bien-être des citoyens de Lancy.

Mon dernier remerciement est adressé à tous les collaborateurs de notre commune qui accomplissent tous les jours les tâches qui leur sont confiées pour que nous soyons bien à Lancy.

Tous mes vœux de pleins succès à la future Présidente de ce Conseil.

Vive Lancy, Vive Genève, Vive la Suisse.

* * * * *

M. Couto : avant de passer au point suivant, je passe la parole à M. Bonfanti.

M. Bonfanti :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chère Emilie,

Le Conseil administratif souhaite ce soir te rendre hommage suite à ta démission du Conseil municipal et à ta brillante élection au Grand conseil.

En trois années, tu auras su laisser ton empreinte au sein de ce délibératif où tu as été élue en mars 2020 sous l'étiquette Vert.e.s.

Tu as été membre à la fois des commissions de l'administration, des finances et des travaux dont tu as été vice-présidente entre 2020 et 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Femme d'écoute, de conviction, de caractère et engagée, tes commentaires, tes remarques et tes suggestions, tant en séance de commissions qu'en plénière ou au carnotzet ont été appréciées.

Tes capacités de synthèse ont été mises à rude épreuve et cela au bon moment permettant notamment la rédaction du rapport de commission relatif à la refonte du statut du personnel de l'administration. Tâche ardue mais réussie !

Ton engagement pour les enjeux d'égalité de droits et la non-discrimination pour les personnes LGBTIQ n'est plus à démontrer et met en avant ta force pour défendre les causes justes et nobles.

Chère Emilie, si ce soir le Conseil municipal perd un de ces membres de qualité, nous pourrons nous reconforter quelque peu en nous disant que le Grand conseil gagne une députée de valeur et que les autorités lancéennes auront une personne de conviction permettant de faire le relai avec le législatif cantonal.

Chère Emilie, nous te souhaitons de vivre ta vie de députée avec passion et conviction et espérons te revoir à Lancy, ta commune d'adoption.

Un grand merci à toi.

L'assemblée applaudit. M. Bonfanti offre quelques présents à Mme Fernandez.

Mme Fernandez : chers Collègues, je serai brève parce qu'on a tous et toutes envie d'aller à l'apéro.

Je l'admets, c'est une grande émotion de quitter ce Conseil et je voulais par ces quelques mots vous remercier pour nos échanges au cours de ces trois dernières années.

Je me souviendrai de nos discussions sérieuses en commission, mais aussi des nombreuses heures à refaire le monde au carnotzet.

Je penserai à vous et en particulier à Salima, à chaque fois que je traverserai la passerelle Tivoli-Surville, un des premiers sujets traités par notre Conseil et enfin ouverte au public.

Je garderai avec moi la sensation agréable d'appartenir à la majorité, ce que je vais regretter, je sens !

J'ai une pensée particulière pour mon groupe qui va beaucoup me manquer et je suis très reconnaissante pour les amitiés qui sont nées ici et qui continueront ailleurs.

Comme évoqué dans ma lettre, je me réjouis de vous revoir toutes et tous dans les événements de notre belle commune et je vous souhaite tout le meilleur pour la fin de cette législature.

L'assemblée applaudit.

Mme Moyard :

Mesdames et Messieurs,
Mais surtout M. le Conseiller municipal, pardon M. le Député, cher Matthieu,

C'est avec un sentiment mélangé que je prends la parole au nom du Conseil administratif pour saluer l'homme et son travail.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

Matthieu, c'est un conseiller municipal engagé, incarnant ses valeurs et celles de son parti avec conviction, enthousiasme et verve, au verbe parfois taquin, mais toujours juste, précis et enlevé. C'est aussi un commissaire à l'Aménagement et aux Finances, commissions techniques s'il en est (il continuera d'ailleurs à l'Hôtel de Ville dans la commission de l'aménagement). Un commissaire toujours préparé, aux questions pertinentes, y compris sur le budget ou les comptes, qui lit attentivement les documents même s'ils sont longs et touffus.

Matthieu, c'est aussi les joutes oratoires dans cet hémicycle, on se souvient notamment de certains échanges pas piqués des vers avec Thierry Dérobert qui, j'en suis sûre, regrette de ne pas être là ce soir.

Matthieu, c'est aussi un conseiller municipal, avouons-le, qui a ses sujets fétiches, accompagnés de ses interpellations récurrentes, que ce soit :

- celles de l'application de la zone 30 pas très loin d'ici,
- la différence entre le soutien respectif de la commune au rugby en comparaison du foot
- ou du stationnement vélos dans la commune.

Mais surtout, Matthieu, c'est un militant socialiste, un homme engagé, dans l'hémicycle ou dans la rue, au contact de la population ou en relation avec ses collègues conseillers municipaux, avec sa fonction actuelle de co-chef de groupe, il était notamment chargé des relations extérieures avec vous toutes et tous et je crois qu'il a fait cela à satisfaction, avec sympathie, entregent et efficacité. Il a été à l'écoute de ses collègues comme co-chef de groupe. C'est également un homme féru de questions de mobilité par sa vie professionnelle, par ses engagements bénévoles notamment au sein de l'ATE ou également sur les questions de diversité. Un homme qui vit par ses combats politiques, qui s'indigne à juste titre face au coup de force sur le PAV des milieux immobiliers dès la 1^e session du Grand Conseil et qui fait signer moult référendums et initiatives et cela on sait qu'il va pouvoir continuer.

Et enfin, Matthieu... c'est un homme qui nous manquera. Bien sûr que nous sommes certainement toutes et tous fiers et heureux de son élection au Grand Conseil, mais c'est, comme trop souvent, dans le vivier des conseils municipaux que les partis piochent leurs députés ou leurs exécutifs. Egoïstement, nous, on est tristes, mais collectivement on est très heureux pour lui.

Le Grand Conseil, ça va lui changer : en termes de charge de travail c'est sûr, de profondeur des débats peut-être un peu aussi, mais surtout de dureté des échanges et là j'espère qu'il va bien se tanner le cuir parce que c'est peut-être la chose qui m'a le plus impressionnée quand j'ai commencé à siéger à vos côtés, c'est le respect, la sympathie, la convivialité qui existe dans cet hémicycle et même si j'ai passé des très bons moments au Grand Conseil, il faut avouer que c'est nettement plus méchant et pire parfois.

Après avoir été un conseiller municipal excellent et apprécié, il sera à n'en pas douter, un député méritant et engagé. Bon vent à toi, cher Matthieu, n'oublie pas ta section et si tu es trop dégoûté de l'ambiance cantonale, tu pourras toujours revenir à Lancy où on est si bien !

Merci pour ton engagement et belle route à toi !

L'assemblée applaudit. Des présents lui sont remis.

M. Jotterand : je serai bref, Mesdames et Messieurs, notamment parce que je n'ai pas de comptes à régler, que les antipodes ne sont pas là, donc je serai aussi bref que possible, surtout que je ne vais pas répéter tout ce que Salima a dit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

En effet j'ai apprécié le côté constructif et la bonne ambiance qu'il y a ici et en effet il a suffi d'une session déjà pour constater que ce n'est pas le cas partout dans le canton.

J'aimerais bien entendu toutes et tous vous remercier, remercier aussi le Conseil administratif, un merci tout particulier à Mme Gachet, chère Corinne, avec qui cela a été un plaisir de se croiser à tous les coins de la commune lorsqu'on a partagé l'année de Mairie et de présidence du Conseil municipal. Un grand merci aussi à Mme Moyard, chère Salima, avec qui cela a été un plaisir de travailler à l'interne, la capacité de travail que tu as est impressionnante et vraiment rare dans la commune, bravo ! Et surtout mon conseiller administratif auquel je pense tous les jours, peut-être est-ce un conseiller administratif fétiche, à chaque fois que j'accroche mon vélo sur une barrière inadaptée, un panneau de signalisation détourné et peut-être bientôt sur beaucoup d'épingles adaptées à mon vélo, cher Damien, merci aussi pour ton futur travail !

Tout cela pour dire, Mesdames et Messieurs, que pour moi la politique c'est savoir faire des choses sérieuses sans trop se prendre au sérieux et je crois qu'ici on arrive à le faire et surtout j'espère que vous continuerez à le faire.

Après cela vous êtes toutes et tous bienvenues au carnotzet pour l'apéro qu'Emilie et moi aurons plaisir à vous offrir, un apéro qui ne « cassera pas trois pattes à un canard ! ».

L'assemblée applaudit.

20) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR PASCAL CONTI (V), EN REMPLACEMENT DE MME EMILIE FERNANDEZ, DEMISSIONNAIRE

M. Couto : je passe la parole à M. Haas pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

M. Haas :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Madame Emilie FERNANDEZ du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Pascal CONTI accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Lisa LOMBARDI-GAUTHIER
Cheffe de service »*

M. Couto : j'invite M. Conti à venir devant cette assemblée et prie le Conseil municipal et le public de se lever.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

L'assemblée se lève.

M. Couto : M. Conti, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Conti : je le promets.

M. Couto : merci. Je vous invite à rejoindre votre place.

L'assemblée applaudit.

M. Couto : la séance est close. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22h05

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mai 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.